Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

PARAISSANT LES Mardi et Vendredi

Vol. III.

No. 32

INSTITUT GANADIEN.

UN MOT SUR LE COMTÉ DE RIMOUSKI.

CONSTITUTION MÉDICALE.

(Suite et fin.)

C'estici que j'ai fixé mon séjour ; loin de la ville, où des amis, que je remercie de leurs zele me faisaient espérer un bel avenir au milieu des riches et des puissants ; mais je ne me sentais pas de taille, je suis avec Béranger de l'avis de Turlupin si j'allais voir le roi je voudrais : " Qu'il ôte sa couronne

" Quand je mettrais chapeau bas." D'ailleurs il me faut l'air de la mer, la vue du grand fleuve ; les cris du Goëland, et puis j'aime tant à m'asscoir au fover du vieux conteur ; mais à demain, nous irons voir la rivière Rimouski, nom sauvage qui veut dire "terre de l'orignal.

Regardez cette trouée faite au milieu des bois de l'île St. Bernabé qui est devant nous, c'est l'ouvrage d'un hermite, mort il y a quatre-vingt ans. Voici le récit du respectable vieillard M. Charles Lepage, que tous les petits enfants ap-pelaient le Grand-Père et qu'on avaient surnomme le Patriarche de la paroisse; la mort vient de nous l'enlever à l'age de quatre-vingt-quatorze ans. Un jour d'automne, dit-il, arrive ici un homme d'environ cinquante ans, il s'appelait Toussaint Cartier, natif de St. Malo, avait servi dans la marine française et se disait cousin de Jacques Cartier, à la vue de l'île il s'écrie :

« Sur cette ile sauvage

Ferai mon hermitage. " Il obtint de mon grand-père, seigneur de St. Bernahé, la permission de faire sur l'île autant de defrichement qu'il voudrait. Il se bâtit une maison où il vecut environ vingt ans, partageant son temps entre la prière, la lecture et le son de son peut champ. Jamais nous n'avons en de détails sur sa vie, mais le père Toussaint, cor c'est ainsi qu'on le nommait, paraissait accomplir un vœu : il ne vennit à terre ferme d'ordinaire que lors des visites du missionnaire, le père Ambroise, avec lequel il était tres intime. Un matin, c'était le 31 de janvier 1767, nous ne vimes pas de sumée à la cheminée de l'hermite, je fus envoyé par mon grand-père pour en connaitre la cause, nous le trouvons étendu sur le plancher, son chien lui lechait la face ; apporté à la maison seign uriale, il y mourut dans la nuit son corps repose dans l'église qui remplace la chapelle à la grande porte de laquelle il avait demandé d'être inhumé." (1).

Remontons la rivière, quelle élégante courbure elle forme, voyez cette pointe converte de saules, de peupliers et de sapins et ces charmantes petites iles qui ressemblent à des bocages flottants; mais voici que les hords de rivière s'élevent, se rapprochent, nous entrons dans un long corridor sombre sur les hautes murailles duquel la nature, de son burin capricieux, à tracé des lignes mystérieuses. Voici

(1) J'omets bien des détails trops long pour le cours

les chutes dont nous entendions le bruit, elles sont placées l'une au dessous de l'autre comme des degrés, elles forment une hauteur d'environs cent cinquante pieds; mais retournons nous reposer; du moulin nous prendrons passage sur ces gais radeaux formés de madriers; entendez vous le violon, voyez-vous déja s'agiter les danseurs, le courant nous fera arriver à bon port aprės un joyeux voyage.

Reprenons notre route avec le lever du soleil : voici la Pointe aux Pères, ainsi nommée d'un établissement formé ici par les Pères Jésuites quelle belle vue de la mer et quelle belle plage! Voici dans le lointain le clocher de Ste. Luce, cette église est bâtie sur une pointe, de telle sorte que de loin on la dirait élevée sur un rocher entouré d'eau. De ce ioli village voyez l'anse aux Coques, qui s'avance dans les terres avec sa bordure de sable fin. L'hiver forme souvent ici à l'entrée de la baie des montagnes de glaces qu'on appelles les remparts; les vents d'hiver faisant battre les flots chargés de glaçons sur des roches à fleur d'enu, ces glaçons s'amoncèlent, se cimentent par l'eau qui se congele et élevent leurs sommets decoupés à angles quelques fois jusqu'à la hauteur de cent pieds.

C'est le calme qui est beau ici, un horison sans borne, la vue des vaisseaux qui apparaisent ça et la au loin comme des points imperceptibles ur cet espace immense, les cris des mauves qui se jouent tour à tour dans l'air et dans l'onde, ces plorgeons qui le col sons l'aile dorment avec la vague, les legères vapeurs que le soleil élève des caux et qui donnent cette chaleur de teinte qui prête un nir de meditation à tous les objets, toute cette scène delicieuse et les pensées qu'elle fait naître nous semblent un rêve extatique.

C'est ici le départ d'un nouveau genre de beauté ; le pays que nous venons de parcourir avec ses rochers, ses cavernes, son sol seconé déchiré en tous sens, nous a présenté l'image de ces natures ardentes qui s'irritant de la faiblesse de leur être, s'agitent comme pour saisir un ideal qu'ils approchent mais qu'ils n'atteignent pas. Ici nous avons une figure de ces àmes expensives dont Fénélon est un type, qui débordent de pensées suaves, souvent empreintes d'une majesté céleste, et qui semblent se reposer de leur faiblesse dans l'immensité de Diou. . .

Voici Ste. Flavie. De cette pointe aux Senelles nous pouvons jouir de la vue de l'anse du Grand Mitis, la est le Cap à la Toue puis la rivière Mitis célèbre par la vengeance d'un sauvage ; arrêtons nous ici sur le bord de la mer.... C'était au tems de la cession du pays aux anglais, un joune sauvage fut exécuté à Québec, pour on ne suit quel crime. Coundo, un des cousins du défunt embrassa sa vengeance, et il hoisit pour théâtre Mitis ou passaient souvent des anglais employés du gouvernement ou au ervice du nouvenu propriétaire des pécheries. Il fallait bien se servir du canot de Coundo: c'était au milieu de la traverse que la lutte s'engageait, toujours terrible, mais ou Coundo restait toniours le vainqueur; il disparut après avoir immolé grand nombre de victimes, soit que sa vengeance fut assouvie ou qu'il appréhendat un retour de justice.

Cette pointe est celle du naufrage, cette ri-

vière Tartigou. Voici la jolie grande rivière blanche avec sa robe d'écume, ce soir nous irons flambotter, c'est-à-dire, darder la truite lo long du rivage de la mer dans un canot à l'avant duquel on place un flambeau d'écorce.

Continuons notre route à l'embouchure de la petito Rivière Blanche, regardez ces milliers de gros cailloux c'est le rendez-vous de récréation des loups-marins, voyez-les par centaines s'approcher de ces roches, y monter, s'y mainte-nir malgré les efforts de deux ou trois autres, se remettre à l'eau pour à leur tour jouer le rôle d'assiègeants.

Voici la grande ause avec sa plage de sable, près d'ici sont des habitations, nous entrons dans la seigneurie de Matane. La pointe du Grand Matane et de l'autre côté cette jolie petite montagne de sable au bord de la mer isolée, découpée comme ces lettres de nos jardins, c'est le cap des Pilotes a l'entrée de la rivière Matane. Ce banc de sable qui est à quelque distance de l'embouchure de la rivière à ceci de remarquable que les gros vents le font changer de place d'une quinzaine à l'autre. c'est une colline mouvante qui s'élève du mi-lieu de l'eau. C'est une belle rivière que la rivière Matane, elle ne présente pas ces accidents de terrains qui produisent ces chûtes que l'on admire dans presque toutes les rivières de notre pays; mais ses eaux larges, son cours tranquille et sinueux, ses bords qui quelquefois s'élèvent en amphithéatre et quelquefois forment des plaines dont le niveau semble se confondre avec celui des ondes de la rivière, offrent un pectacle charmant, voyez au milieu de la rivière ce charmant bocage que traverse un canot, c'est la chaussée du moulin qui a fait refluer et se rénandro les caux qui ont enveloppé ce bocage qui n'en reverdit pas moins tous les

Nous terminerons ici notre voyage, je vais vous dire un mot du reste du comté qui à partir des bornes de la Seigneurie de Matane, ne présente plus qu'une seule linbitation et point de chemin, en général le bord de la mer est peu susceptible de culture, mais à une très petite distance du rivage il y a des terrains magnifiques. La longue pointe est l'extrémité de l'anse du Petit Maiane, c'est une terre basse ainsi que l'anse à la croix qui suit la longue pointe et se termine au cap à la Baleine, haut d'environ cent pieds et baigné par la vague : de là jusqu'à l'anse des Méchins le littoral est formé de caps, de rochers, de montagnes, dans cette intervalle est l'anso aux Crapeaux ninsi nommé de l'aspect des rochers qui s'y trouvent au bord de la mer. Les Méchius sont des flets situés près d'une anse où se déchargent det'x rivières, appelées les Méchins, les Capucins sont deux rochers qui de loin ressemblent à des religieux recouverts de leur froc. Le rivage encore ici est en parti bonlé de montagnes jusqu'au cap Chat qui termine le comte de Rimouski, et qui doit son nom à une éminence qui le surmonte et qui présente l'image d'un chat couché. Toute cette espace de terre à l'aspect fantastique, est on ne peut plus intéressante à visiter pour l'amateur de la nature : l'imagination des pécheurs en a fait autrefois le séjour d'un génnt dont on raconte plusieurs apparitions. Voici ma description du comté de Rimouski

qui toute imparfaite qu'elle soit donnera toujours sur cette partie de notre pays des connaissances que peu possédaient avant. J'ui parlé dans ce travail de bien des chores qui n'ont pas pour Rimouski un intérêt exclusif; mais on me pardonnem dans un écrit spécial d'avoir pensé à des intérêts généraux....Je sens comme tous les hommes et surtout les jeunes gens ce besoin d'expansion, de communication d'idées ; avec ceci, j'ai peu de goût pour les correspon dance de journaux, je saisis donc les petites occasions qui se présentent sans effort pour laisser déborder le peu d'idées qui se font en moi et qui ont trait à ces sujets de mes rèves et des élans de mon cœur, le bonheur des hommes et de ma patrie! Je vous ai écrit comme j'aurais parlé devant un cercle d'amis, avez pour moi cetto indulgence dont on use dans l'amitié.

Maintenant un mot sur une idée qui m'est venue plusieurs fois en tête en faisant ce petit Je voudrais que l'Institut Canadien entreprit un ouvrage qui semit une topographie du Canada en même tems qu'une petite exeursion de touriste a travers notre benu pays, et dont chaque partie séparée serait confide a une ou plusieurs personnes. Chacune de ces personnes ferait donc une description du comté où elle réside ou qu'elle a bien connu, on pourrait joindre à ce rapport quelques pièces littéraires destinées à perpétuer le souvenir de quelques légendes populaires et faire du tout un ouvrage. qui serait une œuvre vraiment nationale, en co que description du pays elle serait faite par les enfants du sol; nationale en ce qu'elle ferait connaître les besoins et l'importance de chaque localité, exposés avec vérité et dénouillés de cette égoiste prédilection locale ; nationale en ce qu'elle perpétuerait le souvenir de mille petits événements qui peignent le caractère des nations et sont comme l'histoire de la fumille, l'histoire générale étant celle de la mce : nationale enfin parce qu'elle montrerait à nous, aux autres pays et surtout à crite France notre mère et qui semble nons regarder comme un enfant perdudans une tempêto que ni elle ni nous ne peuvent conjurer et dont en semme sorte, elle fait noblement le sacrifica : montremient, dis-ie. nos ressources morales, intellectuelles et maté rielles. Alors peut-être, après avoir chanté des hymnes à la Grèce, à la Pologne, un luth français trouverait-il encore un son plaintif pour le pauvre Canada. Alors peut-être les voyageurs français appelés chez nous par le désir de voir un combat corps à corps avec un ours, ou comment on traque l'orignal, ne viendmient-ils pas s'étonner devant nous de pouvoir nous comprendre et de trouver chez nous l'hospitalité : alors peut-être les artistes de tous genres ne viendraient-ils pas comme le singe de la fable, nous montrer la lanterne angique, se rejoulssant d'avance de nous voir crier. " J'y vois" avant que la lanterne soit éclairée.

Je termine en faisant des vœux pour la prospérité de "l'Institut Canadien."

J. C. TACHE. Rimouski, 22 avril 1846.

Nouvelles Etrangeres.

Le Standard public les doux pièces suivantes, qui se

I.o Standard public les deux pièces suivantes, qui se rapportent à la question de l'Orégon.

Le comit J.Bérden à M. Probreskem.

"Foreign-Office; 3 mira 1846.

"Monsieur, je suis heureux d'avoir à vons dire que les gouvernement da S. M. approuve entièrement les démarches que vous avez faites et que vue avez aspocées dans votre dépéche du 29 janvier, ainai que la lettre que vous avez adressée au accrétaire d'état américain, dans la but de savoir d'une manière claire et positive si le gouvernement des Etats-Unis seruit disposé à admetire l'application du principe de l'arbitrege au aqué de la question de POrégon, en proposant d'autres conditions que celle que ce gouvernement avait déjà rejetées. En agissant alasi, vous avez tres habilement et judicleusement prêvu les instituctions que je me disposant à vous envoyer sur esta ques tructions que je me disposais à vous envoyer sur catta ques-tion. Nous n'avons maintenant rien à faire qu'à attendre

tion. Nous n'atons maintenant rien à laire qu'a attendre la réporse de M. Buchanan à l'appel que rous lui avez adressé, quointe d'appèr votro propes dépêche je sois con-raincu que votre propusition sera repoussée. N'asumoins si la réponse de M. Buchanan est de telle nature que l'on puisse concevcir quelqu'espoir d'arriver à terrainer ce litté ge par la vuie de négociations directes, je proliterai mol-même avec plaisie d'une semblable ouverture. El la répon-te est conven en d'autre arrivac, cost au gouvernement. se est conque en d'autres termes, ce sers au geurégirement de S. M. à voir quelles menures il pout être couvenable d'adopter, ain de faire face à toutes les occurrences qui pourraient so présenter.

"Jo auis, etc.,

Signé: ABERDERN.

"Jo suis, etc., Signé: ABERDERN.,
Le comie d'Aberdeen d M. Packenham.
"Foreign-Office, 3 mars, 6 houres do l'après-midi,
846.

"Monsieur, depuis que je vous ai écrit ma dernière dé-pêche en date de ce jour, j'ai raçu votre dépêche du 5 16-vier avec son contenu, par laquelle vous m'informes que lo gouvernement des Etats-Unis a Médictivement, rejets no proverement cost se tentral a traination de l'archaelle notre prequation de l'Archaelle par la melle partant ce soir, il ne me reste pas assez de temps pour pouvoir premir un parti sur une question aussi sérieuse que celle qui est impliquée dans la resolution du président talle que vous veners de mel l'autonome. meer.

-M. l'abbé Combalot vient d'adresser aux rédacteurs du journaul l'Alliance la lettre auivante

" Lyon, 31 mars 1846.

Messieum,
Le clergé do France n'a que des larmes, des prières et une fable aumône pour les sauffrances de l'hárofque et infortunée Pologne; mais les vœus du alengé monteont, n'en douter pas, vers celui par qui les rels seront jugés è acs arrôis sont durs et ses supplies pessans pour les oppresseurs couronnée qui dévorent les ; emples commes un mor-

Coau up pain.
Notre aumône servira à panser les plaies et à soulager
l'exil des Machabées du 19e siècle.
Veuillez m'inscrire pour la modique offrands de quarante.

Agréez l'expressions de mes sontimens

L'abbé Combator.

—Les journaux américains continnent le récit d'un horrible duel qui a en lieu à Richmond' outre deux jour-milistes. A la suite d'une prédmique violente, une encon-tre fut décidée. Chacun des combattans était armé d'un tre fut décidée. Chacun des combattans était armé d'un pistulet a six coups et d'une caune à dard. Plantés à la distance de quasante pas, ils tirèrent quatre coups de feu sans s'atteindre. Alors furieux, ils se sont jetés, l'un sur l'autre avec l'armo blanche dont ils étaient armés. Le choè a été fatel à tous deux : l'un a en la puirtine et la face labourées par l'espèce de long potgnard dont se servait son adversaire, et celui-ci est resté, la ventre ouvert, sur le terrain. Après cette acène de carnage, le valuqueux, s'est-d-dire celui qui n'était qu'à moitié tué, a été ramené en triomphe à Washington.

—A en eroire le National, Louis-Philippe aurait coura ces jours-ei un sérioux danger : une épingle se serait gliasée dans un plat d'épinarde servi sur sa table, et c'est dans son assiette qu'es: Paurait trouvée. Mais on l'a strôté à tems. A qui imputer cette imprudence ? C'est le verdurier qui en a été rendu responsable. Mais on l'anne a l'accept diverse de l'accept de l'est de l'accept ignore s'il sera disgració.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

---¢\<u>₹</u>io--

LE DERNIER DES GROGNARDS,

La Comtesse d'Harleville

LE MARGUILLIER.

XI.

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE MENNECY

ET LA GOUVERNANTE DU CURÉ.

(Suite.)

Mademoiselle Francoise avait fait ses premières armes à l'évêché de Versailles, en qualité de servante. Peu à peu elle était montée en grade, en passant par la hiérarchie des pours, et, d'aide de cuisine qu'elle avait d'abord, elle était parvenue à la dignité de cordon bleu. L'évêque de Versailles étant décédé, et celui qui l'avait remplacé ayant, comme on dit vulgairement, tout son monde avec lui, Françoise fut mise en disponibilité; et comme l'are lui avait un neu rouille la main, elle fut trop heurouse de trouver à se caser chez l'abhé Cafficux, tout fier d'avoir pour gouvernante une femme qui avait été jadis cordon bieu chez

d'un certain acquit; alerte, malgré ses cinquante-cinq ans, elle avait la répartie vive, et dans l'esprit une sorte de scepticisme qui la faisait cordinlement détester de MM. les marguilliers de la paroisse de Mennecy. Un seul trait fera mieux juger de son caractère que la plus complète biographie.

Un vigneron du village étant mort subite-

ment, et sa veuve voulant parler à l'abbé Caflieux, celle-ci arrive au presbytère.
—Que lui voulez-vous, à M. le curé ? lui

demande d'un son d'autorité mademoiselle -J'voudrions fair' dire des messes pour le repos de l'âme de not' pauvr' défunt, répondit

la bonne vieille, déjà cassée par l'âge.

—Eh bien! vous n'avez pas besoin de M. le curé pour ça! Ne suis-je pas là, moi?....

—Dam!.... c'que ça s'paye, dret!.... huit sous, et c'est ben cher! -A Mennecy, ma bonne femme, nous ne

disons plus de messes à moins de douze sous! -Alors, j'irons trouver le curé d'Ormoy c'est un bon prêtre celui-là, ben charitable, et il m'a promis de me passer ses messes à six sous ;

i'en surons le double! -Dans ce cas, allez-y; mais je vous préviens d'avance qu'à ce prix-là vous n'aurez que de la drogue!

Le caractère de mademoiselle Françoise e résume tout entier dans cette brutale appréciation.

Consultée sur l'élection d'un nouveau marguillier par l'abhé Caffieux, Françoise avait donné son assentiment à la promotion orthodoxe du soldat laboureur; elle avait même été plus loin que le pasteur lui-même dans l'annlication des avantages qu'on pouvait tirer de ce saint recrutement, et elle désignait déjà le futur marguillier comme le croquemitaine de la milice sacrée de la sacristie ; chantres, serpent et be-Mademoiselle Françoise no manquait pre deaux, gente fort adonnée au culte de Bacchus,

et exécutant parfois dans l'église des intermèdes dignes de la gothique sète de l'Ane ou de la Mère-Sotte. Selon tes prévisions de mademoiselle Françoise, il suffirait d'un froncement de sourcils de l'austère grognard pour rappeler à l'ordre, c'est-à-dire à la décence, les insuberdonnés. L'ex-cordon bleu de l'évêque de Versailles n'avnit jamais probablement lu Virgile, mais elle commentait parfaitement le quos ego que ce prince des poètes latins met dans la bouche de Neptune pour calmer les flots ir-

Par bonne fortune, un marguillier, ivrogne de sa nature, et tonnelier de son état, étnit mort d'une indigestion et d'une attaque d'apoplexie combinées. Une place était donc vacante au banc d'œuvre, et c'était ce siège convoité par tant d'umbitions de village qu'on allait offrir à M. Bourguignon.

Cependant, et comme on dit proverbialement. pour ménager la chèvre et le chou, le pasteur de Monnecy crut qu'il était prudent, avant de passer outre, de convoquer au breabytère une espèce de synode composé des quatre marguilliers suivivants-le cointe d'Hurleville, marguillier d'honnour, n'ayant pas été appelé à cette délibération,-de sa gouvernante Françoise et de lui-même, qui, de droit prendrait la présidence. Cette assemblée se tint, en effet, sous l'influence qu'une communication de cette importance devait nécessairement faire naître.

-Messieurs, dit l'abbé Caffieux, après s'être mouché bruyamment et avoir puisé dans sa tabatière d'argent une énorme prise de tabac, vous n'avez pas oublié la perte que nous avons faite dans la nersonne de Barnabé Chalumeau. votre ex-collègne ?.... C'était un homme qui, sous une écorce un peu rude, possédait des lumières !....

Pas tant que moi, pensa tout has un des marguilliers, qui était épicier.
—Quand il n'avait pas bu son petit coup,

-La charité chrétienne, reprit l'abbé, nous défend de faire un crime au prochain, surtout quand ce prochain est mort de ses imperfections. Eh! qui de nous, messieurs, n'en u pas? Ne sommes-nous pas souillés par le péché, et si celui-ci aime le vin outre mesure, l'avarice le celui-là n'est-elle pas notoire, et le libertinuge d'un troisième n'est-il pas un scan-

L'épicier, qui était avare, sit semblant d'éternuer pour amortir le coup de boutoir du pasteur, et le tisserand, qui passait dans le canton pour être plus aimable qu'il ne convient à un père de famille, toussa comme un bœuf dont

une guêpe a piqué les narines. Le pasteur s'étant sperçu que ses flèches avaient atteint leur but, reprit aussitot :

-Ne nous occupons done pas d'autrui, ét pénétrons-nous de cette sublime parabole de l'Evangile, qui nous apprend qu'on aperçoit une puille dans l'ail de son voisin, tandis au'on ne voit pas la poutre qu'on a dans le sien. Et ons à nos moutons, c'est-à-dire à ce pauvre Chalumcau, votre collègue à vous et à moi, l'ano de nos plus chères brahis, puisqu'il est mort avec les plus purs sentiments de religion ? Il sera difficile de remplacer un tel homme, centinua l'abbé Caffieux; cependant, après de mûres réflexions et une délibération sérieuse entre mademoiselle Françoiset et mol....

A ce mot de délibération, la gouvernante se rengorgea, el ajouta, par forme de maintien, une quatrieme épingle à son fichu de linon em

L'abbé poursuivit :

-Nous avons jugó que trois hommes dans la paroisse réunissaient les qualités requises pour succéder dignoment au défunt : Thibeut, le cordonnier; il est propriétaire, et vous le con-naissez tous, puisqu'il est no dans ce village :

dit tout haut un tisserand également morguil-lier. l'abien été un peu jacobin dans sa jounesse, mais à tous pochés miséricorde, et s'il s'est réconcilié avec l'Eglise, il no nous appartient pas de serutor sa conduite passée. Secundo, Michel Ladévotte, forgeron et électeur; je no sois même pas s'il n'est point éligible. C'est un homme veuf, richo et sons enfants; sos qualités nous sont connues, puisqu'il assiste régulièrement aux vêpres et au salut. A ce propos, messiques les marguilliers, je vons prierais, tous tant que vous ôter, d'être plus assidus aux offices. Dimanche dernier, à l'exception de M. le comte d'Harleville, on no voyait pas à la grand'messe un scul marguillier au banc d'œuvre ; coci a causé un grand scandale; je vous le dis ici entre nous et en nassant. Vous prétextez toutours quelques affaires pour ne point unsister soit a la messe, soit aux véprest cela se pout tolérer jusqu'à un certain point; mais le jour de Pâques, qui arrive dans trois semaines, et qui est la grande fête des chrétiens, j'espère bien qu'aucun de vous ne manquera à cette religiouse solennité. Il est bon de penser aux choses de la terre, mais il ne faut pas, pour cela, negliger les af-

. A près cette philippique apostolique que l'abbé. Cassieux jeta au visage des visirs de son église, il s'arrêta un moment et aspira longuement une seconde prise de tabac ; car le but secret do l'abbé Caffieux, en adressant à ses quailles un. semblable discours, ciait de faire perdre de vue aux marguilliers les titres des deux candidats présentés par lui au banc d'œuvre: 👬 💮 👸 🛒

-Le troisième habitant de Mennacy, dit-il, dont j'ai è vous soumettre la candidature, est. l'ancien sous-officies de l'ex-garde impériale, M. Magloire Bourguignon, surnonime le Bainfré. Celui-là n'est pas natifi de Mennecy, mais il y est domicilió et établi depuis plus de dix-sept ans ; en outre, il s'est marié à la fille du pere Guilleret, le vigneron, lui-même ancien

- Lord Palmerston, depuis son arrivée à Paris, y mène une vie assez occupée; samedi, il assistait, avec lord Brougham, à la séauce de l'académie des sciences politiques, et lundi à celle de la chambre des On l'a remarqué dimanche, aux Tuileries, à un grand diner auquel Louis-Philippe avait également invité lord et lady Londonderry. Hier, il a diné chez le ministre des affaires étrangères, qui avait engagé à cette réunion les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse, de Turquie, et beaucoup de dames anglaises qui se trouvent à Paris. Enfin il dînera samedi chez le ministre de l'intérieur. On voit que nos geuvernans tiennent à se mettre gastronomiquement en cordiale entente avec l'ancien ministre whig, qui menaçait de les faire passer par le trou d'une aiguille.

-Avant-hier, l'ambassadeur de la Porte, Scleyman-Pacha, est arrivé aux Tuileries, avec sa suite, en grande cérémonie L'ambassadeur et ceux qui l'accompagnaient étaient dans deux carosses entièrement dorés ; celui dans lequel sa trouvait le pacha avait autour de l'impériale une galerie d'appareil royal. Ces deux voitures étaient attelées de huit chevaux, aux rênes de soie verte, tressées d'or ; il y avait aux portières des domestiques à cheval, en grande livrée; deux laquais en arrière, un piqueur en avant ; d'autres valets à cheval fermaient la marche, tous en tenue de gala. Dans le premier carosse étaient l'ambassadeur, son premier secrétaire et l'introducteur des ambassadenrs ; dans le second quatre attachés; la voiture particulière de l'ambassadeur suivait le cortége, on y voyait un individu portant le costume turc. Parti de l'hôtel de l'ambassade, au coin de la rue des Champs-Elysées, le cortége a suivi la rue de Rivoli; il est entré dans la cour des Tuileries par l'Arc-de-Triomphe et la porte en face du pavillon de l'Horloge, cù il s'est grêté. De là, il s'est dirigé vers le pavillon Marsan, où il a repris l'ambassadeur à la sortie, et il a quitté les Tuilleries dans l'ordre de son arrivée et par la grille

L'ambassadeur portait le nouveau costume turc, avec une large plaque de diamants; il avait une calotte rouge richement garnie d'or; c'est un homme de belle prestance, ses traits sont réguliers et expressifs, son teint est uni et fortement bronzé. Les attachés sont jeunes, fashionables et étaient fort gais.

* IMPRIMERIE PHENOMENALE. -L'imprimerie que M. John Dickson possede a Baston (Etats-Unis) a reçu, depuis peu, une telle extensions; que maintenant elle est, sans contredit, le plus grand établissement qui existe de ce genre. Le local que cette typographie occupe forme un espace de 14,297 pieds carrés, et il est divisé en quinze atcliers qui sent éclairés le jour par ceut fenêtres, et le soir par deux cents lustres à gaz. Deux citernes distribuent l'eau dans cet établissement au moyen de tuyaux en fonte dont le développement total est de 250 pieds nombre des presses de cette imprimerie est de 32, dont 10 sont mues par la vapeur et 5 par l'eau. Pendant l'année dernière, elle a employé 50,000 livres de métal au stéréctypage, et elle a fourni 6,000,000 de feuilles d'impression, qui, si elles étaient déployées les unes à côté des autres ésenteraient une longueur qui dépasserait celle de

LES 19 OUVRIERS DE COURCELLES.

C'est le jour de Pâques, à dix heures du matin, que les 19 ouvriers du souterrain de Courcelles ont été délivrés, après dix grands jours d'attente de leur part et d'efforts de la part de leurs camarades qui travailleient à les sauver.

Le souterrain, qui s'ouvre sur un des coteaux du village de Courselles, aura 933 mètres de longeur ; 200 mètres environ étaient percés ; les travaux se poursuivaient nuit et jour, grâce à un système d'éclairage organissé dans le tunnel. Les choses en étaient là quand le vendredi 3 avril, à dix heures du matin, un éboulement sur une longueur de 41 metres cut lieu dans le centre de la galerie, au mcment où 21 ouvriers y travaillaient. Deux purent se sauver ; les autres étaient au fond de la mine et s'y trouverent ensevelis. Ils avaient devant eux une masse de terre de 41 mètres d'épaisseur, et sur leur tête une hauteur égale à celle du Mont-Valérien. Heureusement, un ruisseau d'écoulement recouvert qui avait été pratique dans le tunnel permit bientôt d'entretenir des communications avec les victime, et effrit un espeir de salut Au moment du sinistre, toutes les lampes furent étein-

tes; les ouvriers assurent qu'à ce monent, ils virent com-me des éclairs jaillir tout autour d'eux dans les terres du tunnel. Un espace assez considérable était resté libre; ils y vécurent pendant vingtquatre heures au mil.eu des ténèbres et dans une perplexité mortelle.

On sait l'intérêt qui s'attacha aussitôt à leur sort et le zèle qui fut apporté à leur délivrance; mais les premiers travaux, entrepris avec une ardeur trop précipitée, manquèrent le but qu'on se proposait. On perdit deux jours à un essai de déblaiement infructueux. Conduits avec plus de réflexion, les travaux laissèrent bientôt espérer le résultat si vivement désiré. Au moyen d'une corde introduite dans le ruisseau couvert, un va-et-vient avait été établi entre le dehors et la retraite des ouvriers; on avait de leurs nouvelles, on leurs faisait passer des alimens et de la lumière. M. Gratiot, médecin à Luzancy, qui, pendant tout l'accident, n'a pas plus quitté le tunnel que le digne curé de cette commune, leur envoyait des médicamens. Les ingénieurs, rassurés sur le sort des victimes, pouvaient donc conduire les travaux de sauvetage avec prudence et sûreté.

marguillier de cette paroisse, maintenant un des adjoints de notre maire, l'honorable M. Gonet, fonctions que le dit Guilleret, malgré son grand âge, sait remplir à la satisfaction générale. Depuis plus de dix sept ans, M. Bourguignon halite la commune, où il a acquis des propriétés assez importantes; il est excellent citoyen, et quoiqu'il ne se montre que rarement à l'église. c'est un homme d'une moranté éprouvée et d'une sagesse exemplaire. Il hante peu les cabarets; il est bon voisin, ami serviable, enfin, si Dieu lui accorde la grâce de penser un peu plus à son salut, on pourra citer M. Bourguignon comme un modèle de bons exemples. Y a-t-il un incendie dans le canton? c'est lui qu'on voit à la tête des travailleurs; un bateau est-il sur le point d'être submergé dans la Juine? c'est encore lui qu'on aperçoit le premier voler au secours des naufragés. Grâce à lui, votre garde nationale est la plus aguerrie de toutes celles des environs. Dans un danger quel qu'il soit, il vaut à lui seul dix hommes: voilà, messieurs, de grandes considérations à méditer. Indépendamment de ses qualités personnelles, M. Bourguignon est chevalier de la Légion-d'Honneur; or ceci, messieurs, dans les circonstances présentes, doit être d'un grand poids dans le choix que vous allez faire. Maintenant donc que voilà les noms des trois candidats et leurs mérites mis sur le tapis, délibérons, et prions Dieu qu'il nous éclaire. N'oublions pas qu'en l'absence de la piété de David et de Salomon, nous avons besoin de l'épée de Judas Machabée pour défendre le sanctuaire, de la sagesse de Joseph pour bien gouverner l'Eglise, et de la puissance de Samuel pour tenir en respect les malveillants et les impies!

Cela dit, le curé prit une nouvelle prise de tabac, en promenant avec satisfaction les yeux sur tout son auditoire.

ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE. (A continuer.)!

Au lieu d'une percée au milieu de l'éboulement, on se pratiquer une galerie parallèle au tunnel. Cette galerie, large de 1 mètre 40 centimètres, et haute de 1 mètre 50 centmètres, avait à traverser 36 mètres de terre. Douze ouvriers seulement pouvaient y travailler, en se relavant, nuit et jour, de trois heures en trois heures. Les prisonniers, instruits des efforts qu'on faisait pour les sauver, étaient pleins d'espair; ils correspondaient avec dans une position semblable, relevait le courage de se compagnons lorsqu'ils faiblissaient. D'après des instructions qui leur furent, donnéer ils purent aux derniers momens, contribuer eux-mêmes à leurs délivrance en creusant à la rencondre de leur libérateurs.

Enfin, lorsque dimanche les ouvriers du dehors et ceux du tunnel se rencentrerent, ils se précipitérent dans les bras les uns des autres avec l'effusion la plus vive et la plus touchante. Toute la population des environs, avertie que la délivrance approchait, s'était rendue au souter rain et prodigua aux ressuscités les marques d'un profond intérêt. Toute la soirée il y a eu fête à Lussincy et le long des chemins de la Ferté. Nous avons dit qu'à Meaux on avait solennellement remercié Dicu de leurs déli-

On pouvait craindre que le passage subit au grand air et l'émotion n'amenassent quelque accident; il n'en fut rien. La santé des 19 ouvriers est aussi satisfaisante que possible.

Une somme de 500 fr., recueillie au moment de leur délivrance, fut distribuée aux mineurs qui avaient opéré le sauvetage, et qui ont refusé le conccurs des 22 soldat du génie enveyés par le ministre de la guerre, ne voulant pas laisser à d'autres le soin de sauver leurs camarades.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

PROCÉDÉS.

Mandi 12 mai, 1846.

Le secrétaire provincial présente un message de Scn Excellence qui recommande à la chambre d'appreprier une certaine somme pour faire l'exploration du terrein où devra passer le chemin de fer de Québec à Halifax, et pour faire un estimé du coût jnsqu'à la ligne de la pro-

M. Papineau présente un rapport de la commision nommée pour s'enquérir de l'état du département des

M. Lemoine fait motion que 500 copies du rapport sur le burenn des terres scient impimées. M. Hall demande que le nombre soit porté à 1,000

Mercredi, 13 mai.

Quatre pétitions sont reçues. De Messire Lebordais et al, de la Rivière du Loup

contre le bill des sleighs de travers.

Le rapport de la commission sur la bureau des travaux est renvoyé à un comité composé de MM. Thompson,

Robinson, Hall, Williams et Chabot. Les résolutions pour un prêt de £100,000 à 3 par cent aux incendiés de Québec qui veulent se rebâtir,

passe et un bill est préparé en conséquence. Un message est re u du conscil annençant qu'il a passé le bil pour incorporer les Dames Religieuses du Bon Pasteur de Montréal, sans amendements.

Le bill pour régler les élections municipales de Montréal est renvoyé à un comité. Le bill pour valider certains actes de notaires du Bas-

Canada est de nouveau renvoyé à un comité. Jeudi, 14 mai. Les bills suivans sont lus pour la troisieme fois et

Bill pour changer la place du bureau d'enregistrement

du comté de Letbiniere. Bill pour éloigner tous doutes quant à la validité de certains actes exécutés devant notaires dans le Bas-Ca-

Du conseil du King's Co'lége, demandant à être entendu, par son avocat, en défense des droits, priviléges et propriétés conférés au dit collége, contre le bill pour

ransférer ces priviléges à la Nouvelle Université. M. Scott présente un bill pour indemniser les petits jurés de la campagne dans le Bas-Canada. Seconde

lecture jeudi prochain. Sur motion de M. Scott, le rapport des commissaires sur les pertes par les troubles dans le Bas-Canada, est ordonnée d'être imprimée.

M. Boulton propose que le conseil du King's Collége soit entendu à la barre, par son avocat, contre les bills affectant la charte du King's Collège, jeudi prochain.

M. Johnson se lève à sa place, et résigne son siège de membre pour Carleton. Le bill pour amender les lois incorporant Montréal est

Le bill pour amenue.
lu une seconde fois et soumie.

Vendredi, 15 mai. Sur motion de M. W. Stewart, l'orateur a ordre d'émaner son warrant pour l'élection d'un membre pour

Carleton, à la place de J. Johnston, écr. M. Laurin fuit motion q deux sois par jour, à compter de lundi prochain, la motion

passe à la majorité. La chambre se sorme encore en comité sur le bill pour amender les lois incorporant Montréal, et le bill est or-donné d'être grossoyé.

DÉBATS.

Bill pour vigler les chemins d'hiver.

Mercredi soir, M. Desaulniers présenta à la chambre une requête des habitans de la Rivière-du Loup. district des Trois-Rivières, en opposition au projet de loi introduit par M. DeBleury, tendant à renetre en vigueur l'ancienne ordonnance du conseil spécial, au sujet des

En présentant la requête, M. Désaulniers dit que le comté qu'il avait l'honneur de représenter avait toujours été opposé à cette mesure, parce qu'il en reconnaissait toute l'incommodité et l'inutilité. La partie de l'ordonnauce surtout qui oblige d'atteler le cheval de manière à ce qu'une des lisses passe dans sa trace, ne leur semblait renfermer rien d'agréable ni d'avantageux. Il était heureux de voir à la tête des signataires de la requête, le nom d'un ancien membre du conseil spécial, qui pas plus tard que l'année dernière se récriait contre une requête de la même nature, en disant qu'il n'y avait aucune personne respectable sur la liste des nétitionnaires : cette vénérable vieillard a signé, comme par réparation, un des premiers..... Une voix.-Nommez-le. nom-

Je n'aimerais pas à le nommer, vu qu'on pourrait l'accuser de tergiversation. (Nommez, nommez). Eh bien !
puisqu'en le désire, je dirai que c'est le nom de l'hon. M.
Mayrand; et puissent tous ses anciens collègues dépouiller ainsi leurs préjugés, pour suivre les opinions de leurs

compatriotes.

A la seconde locture du bill. M. Nelson dit que sor ppinion quant à la supériorité des Sleighs doubles avait toujours été la même depuis bien des années ; il croyait sincèrement que les cultivateurs auraient plus d'avahtage à se servir de ces voitures pendant l'hiver; mais cependant il était résolu de s'opposer à cette mesure, comme étant une mesure de coercition. Nous, représentans, nous sommes les serviteurs de nos constituans, et quand nous connaissons qu'une mesure déplait généralement, nous ne devons pas la presser. Le pays a déjà été assez tyrannisé par le gouvernement pour que nous ne fassions pas à notre tour le métier de tyrans.

L'usage de la herse, est d'une grande utilité, j'ai vu les bone (fie's qui en résultent danz mes voyages dans l'isle

de Montréal. Si son usage devenait général, comme cela pourfait se faire, vu que les municipalités sont revêtus du droit de l'exercer, un bien grand avantage devra as-surément en résulter. Quant nous aurons des chemins larges, il sera beaucoup plus facile d'aller avec deux che-vaux de front. Dans plusieurs paroisses des alentours 'on voit assez communément les voltures à deux chevaux. Beaucoup de bois est apporté au marché, c'est dans ces voitures. Avec le temps, l'usage en deviendra assez général; au reste il ne faut pas forcément, changer les habitides d'un peuple, qui sont aussi anciennes que l'habita-tion du pays même. Je voterai done à renveyer à six mois le projet de l'honorable membre pour la ville de Montréal.

Le bill fut rejeté à une majorité de 28 contre 16. Pour.—MM. Brooks, Colville, Cummings, DeBleury, Foster, Gowan, Hale, Macdonald (Cornwall), Macdonald (Glengarry), McConnell, Moffatt, Petrie, Robinson, Smith (Frontenac), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott),)-16.

Centre.-MM. Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boulton, Bouillier, Cauchon, Chauveau. Daly, Desaunier, DeWitt, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Lemoine, Leslie, Méthot, Murney, Nelson, Price, Roblin, Smith (Wentworth), Taché, Vi-

Corporation de Montréal.

Mercredi, M. Moffatt fit motion que le bill pour amender les lois incorporant Montréal, fut lu une seconde fois. M. LaFontaine désirait que la seconde lecture de ce bill fut remise, vu l'indisposition de M. Drummond. Il désirait que ce bill et celui qui avait été introduit par M. Drummond sussent réunis en un seul acte.

M. Moffatt ne pouvait pas à cette époque avancée de la session remettre la lecture de son bill et par là risquer sa passation Il ne croyait pas non plus qu'il fut expédient e fondre les deux actes en un seul. Le bill fut alors référé à un comi é de toute la chambre.

Les deux soules clauses de ce bill qui consistent à au-toriser la cour du banc de la reine à décider les différends de la corporation, et à saire occuper le fauteuil par le gress. de la cité, lors de l'élection du maire, surent emportées, après quoi il sut ajouté au bill trois autres clauses pourvoyant à l'élection d'un conseillier et d'assesseurs pour le Quartier Est; à l'élection, pour l'avenir, du maire et des conseilliers d'ont l'élection n'aura pas eu lieu le jour fixé par la loi; et à la perception des cotisa-

tions pour l'année courante.

M. Moffatt proposa ensuite une autre clause autorisant la corporation à fixer le temps auquel les cotisations devront être faites.

M. Lemoine ne voyait pas la nécessité de presser ces amendemens, et il espérait que l'on donnerait au moins vingt quatre heures pour les considérer.

M. Moffatt dit que ces amendemens lui avaient été mis entre les mains par le conseiller Gibb et le greffier de la cité, et qu'il les croyait nécessaires aux intérêts de la

Il sut ensuite agrée de remettre à vendredi soir la considération de la derniere clause, et d'en faire alors le premier ordre du jour.

Vendredi 15 m.i.

Liste civile. La chambre se sorme en comité, sur la liste civile. Sur motion de M. Baldwin, le salaire, du juge en chef du Haut-Canada, fut réduit à 1250 au lieu de £1500. L'item relatif au juge en chef du Bas-Canada fut ré-

duit de la même manière. Le salaire du juge des Trois-Rivières fut réduit de £1000 à 500. M. Moffatt fit motion que lorsque la place de juge en

chef de Montréal deviendrait vacante, elle fut remplie par le juge en chef du Bas-Canada. Quelques membres s'opposèrent à la motion, co

inapplicable à la judicature du Bas-Canada, et clie fut

rejetée.

La motion de M. Mcfatt pour réduire le salaire du juge en chef de Montréal à £1000 fut aussi perdu.

Lorsqu'il s'agit des salaires des procurcurs et solliciteurs-généraux, M. Moffatt dit qu'il considérait qu'un procureur-général et un solliciteur-général étaient suffi-sans pour toute la province, et que les officiers de la couronne comme en Angleterre ne devraient point aveir de siège dans le cabinet. Il fesait donc motion de rayer les deux solliciteurs-généraux.

M. Gowan ctait en saveur de la motion ; il était aussi d'opinion de denner à l'orateur de la chambre haute la même position qu'occupe le lord chancelier en Angleterre, de lui donner un siège dans le cabinet. M. Baldwin s'oppesa à la motion.

M. le procureur-général Draper dit que ce vote était pour le présent ; que si le perlement voulait par la suite changement dans les officiers de la couronne, il pourrait le faire par un bill. En 1841, il avait été d'opinin de n'avoir que trois officiers de la couronne, au lieu de quatre, un avocat-général, un procureur-général, et un selliciteur-général : et il ne pouvait pas di que ce changement ne serait pas avantageux. Maintenant il pensait qu'on ne ferait aucune économie en fesant es réductions proposées.

M. Robinson était d'opinion que le solliciteur-général

M. Roomson etan d'opinion que le someneur-general n'eût point de siége dans la chambre: La motion de M. Moffatt fut perdue. M. Baldwin proposa de rayer le mot "secrétaire civil" et d'insérer le mot "secrétaire privé." Il pensait que le mot de secrétaire civil était propre à donner à des personnes un malentendu sur la position de cet officier. avait toujeurs été d'opinion que la correspondance publique de la province devait être tenue par le secrétaire proic le secrétaire civil, ou ce qu'on appellerait secrétaire privé, devait communiquer de la part du gouverneur général avec le gouvernement impérial. Il était nécessaire que le secrétaire privé pessédat la confiance personnelle du gouverneur général, et que le gouverneur cût fait précédement connaissance avec lui, ce qui ne serait pas le cas, si cette place était permanente comme elle

l'est maintenant. M. Gowan pensait que ceci était une attaque directe contre le secrétaire civil qui était personnellement cpposé au ci devant ministère

M. Mossatt dit qu'il serait en saveur de l'arrangement proposé par M. Baldwin, mais il pensait que le nom de secrétaire civil devrait être conservé.

M. Baldwin dit qu'il était prêt à changer le nom de secrétaire privé, en celui de secrétaire du gouverneur.

M. Hall désirait savoir quel bien le secrétaire civil lui avait fait aussi bien qu'à ses constituants. pour qu'il dût

lui voter tant d'argent pour ne rien faire. La motion fut emportée.

M. Gowan fit motion que les maires du département du secrétaire civil sussent réduits à £500 au lieu de £1786. M. La Fontaine dit qu'un tel vote renverserait toute la

La motion fut perdue, La motion fut perdue,
M. Baldwin proposa de réduire toute la somme à
£1536, ce qui avait l'effet de réduire le salaire du secrétaire civil à £750. La motion fut emportée.

'Sur motion de M. La Fontaine les salaires des assistans

secrétaires furent réduits de £50. M. La Fontaine fit objection au grand nombre de clercs

dans le département de l'inspecteur des deuanes. M. Moffatt était de la même opinion. M. Cayley dit que l'ouvrage ne pouvait se faire sans ces clercs, la correspondance étant maintenant très-éten-due; les saistes seules formaient des clercs considérables

dans le travail du département. Sur motion de M. La Fentaine, le salaire du député nspecteur général sut diminué de £50 par année. Sur motion de M. Smith le salaire des greffiers du conseil exécutif sut réduit de £50.

M. F. X. BRAZEAU.

transporté son Magasin de Marchandises A transporté son Magasin de Fer ci-devant oc-cupé par M. LEWIS HALDIMAND, rue St. Paul, 102, première porte après avoir dépassé le magasin qu'il occupait du côté du Marché-Neuf, vis-à-vis la Rue St. Vincent. Montréal, 19 mai.

LA REVUE CANADIENNE. MONTREAL, 19 MAI, 1846.

Les biens des Jesuites

La question tant controversée des Biens des Jésuites est aujourd'hui à l'ordre du jour; elle est soumise à la législature-unie, et doit recevoir du parlement une décision finale. Cette question est trop intéressante pour que nous la laissions passer sans lui donner toute l'attention, dont nous sommes capables, et sans élever notre humble voix pour réclamer, nous aussi, au nom de la justice, de l'équité et surtout du droit le plus incontestable, ce qui appartenait à nos pères, et ce qui nous appar-

tient légitimement. En présentant la liste civile à la considération de la chambre d'assemblée il y a quelques jours, le cabinet actuel a placé sur le tapis la mesure qu'il se propose de soumettre, et a témoigné son intention d'approprier les argents provenant de ces biens

à des buts d'éducation généralement. D'un autre côté nos évêques catholiques qui nous représentent en cette affaire, ont présente à la chambre leur requête accompagnée d'un mémoire, dans lesquels requête et mémoire non-seulement ils réclament la propriété de ces biens comme appartenant au domaine de l'église catholique en Canada, mais dans lesquels ils établissent leurs droits et les notres d'une manière irréfragable.

Grâce à ce mémoire que nous avons lu avec attention et intérêt, nous pouvons donner à nos lec-teurs en deux mots, l'histoire de cette fameuse question, qui pendant près d'un demi-siècle, a été in des griefs les plus légitimes de la population Franc-canadienne.

Lors de la conquête du pays, les Jésuites étaient en possession paisible de différents biens, qui leur avaient été donnés soit par les rois de France, soit par des particuliers ou qu'ils avaient achetés euxmêmes. Parmi les articles de la capitulation accordés alors, est le suivant :- "Toutes les communaulés et tous les prêtres conserveront leurs meubles, la propriétés et l'usurfruit des seigneuries et autres biens, que les uns et les autres possèdent dans la colonie, de quelque nature qu'ils soient, et les dits biens seront conservés dans leurs priviléges, droits, honneurs et exemptions." En 1773, le Pape Clément XIV, supprima l'ordre des Jésuites et ils cessèrent de se recruter en Canada, comme ailleurs. mais ils n'en conservèrent pas moins en ce pays l'administration et la possession de leurs biens, usqu'en 1800 lors du décès du Père Cazot le dernier d'entr'eux. Le gouvernement anglais s'en empara alors comme de biens vacants, malgré les protestations et les réclamations des évêques et du clergé catholiques ; mais sachant bien qu'elle n'y avait aucun droit et pour sauver un peu les apparences, la couronne laissa ces biens a part et les revenus s'accumuler jusqu'en 1832; cette année elle céda aux justes remontrances de la législature provinciale, mit ces biens à la disposition de parlement, qui décréta que les deniers en prove-

nant, seraient employés aux fins de l'éducation. Voilà ou en sont les chese. La question est donc aujourd'hui de savoir si ces biens et les deniers en provenant doivent être appropriés à l'établissement et au maintien des collèges et des écoles catholiques, ou bien si on peut les prendre pour l'éduca-

tion générael, sans distinction de religion. Le Pilot de cette ville a abordé cette question dans un de ses derniers numéros, mais à notre avis, il s'est mépris complettement sur la porteé et l'effet de l'acte de 1832.

Le principal argument du Pilot, et celui sur le-

quel il s'appuie pour prouver que les évêques ont perdu le droit de reclamer les biens des jésuites, c'est qu'ils n'ont pas protesté contre l'acte de 1832 par lequel le gouvernement impérial faisait à la législature provinciale l'abandon des susdits biens, pour l'éducation. Mais le gouvernement en remettant ces biens pour l'éducation, sans dire qu'il fallait les partager avec les protestans, ne semblaitil pas laisser subsister dans tout' son entier le but originaire auquel ces biens étaient destinés, l'éducation catholique; et les évêques ne devaient-ils pas raisonnablement supposer que le parlement provincial étant le gardien des intérêts du peuple, après avoir obtenu la remise de ces biens, les remettrait entre les mains de qui de droit? Les évêques admettent bien que les reclamations faites par la législature du Bas-Canada, devaient avoir auprès du gouvernement impérial, plus de force que n'auraient eu les leurs, et qu'ils en seraient encore à reclamer si le parlement ne s'en fut pas mêlé; car tout le monde sait dans quel état défavorable s'est toujours trouvé le clergé catholique aux yeux du gouvernement. Il avait toutes les peines du monde à maintenir ses droits sur ce qu'il possédait ; le séminaire de Montréal était menacé dans la possession de ses biens; les évêques de Québec, jusqu'après 1812, n'étaient pas reconnus comme tels, dans les dépêches officielles; ils n'étaient qualifiés que de superintendant of the romish church; les instructions privées données aux gouverneurs étaient toutes hostiles aux catholiques, et surtout au clergé, on semblait toujours tenir le bras secrètement levé sur eux ed terorrem. Or, nous de-mandons comment, dans un tel état de chose, les évêques auraient été reçus à venir reclamer exclusivement pour l'église catholique des biens que le gouvernement regardait comme à lui appartenant, et que le parlement provincial ensuite regardait aussi comme siens, et comme biens nationaux? Les évêques étaient convaincus que leurs démarches trop précipitées n'auraient eu aucun résultat avantageux. D'ailleurs la législature ne paraissait pas déterminée, comme elle l'est maintenant à disposer de ces biens d'une manière permanente; les évêques semblaient donc justifiables d'attendre cette détermination pour venir de l'avant; c'est ce qu'ils font cette année, et ce qu'ils auraient fait plutôt si le ministère eut voulu les seconder. Au surplus ce n'est pas seulement cette année que les évêques ont reclamé ces biens; ils l'ont fait à plusieurs reprises, mais tonjours sans succès, et même sans obtenir de réponses. Ils l'ont fait auprès de lord Durham en 1838, auprès de sir Charles Bagot en 1842, auprès de lord Metcalfe en 1845, bien plus dès 1829, sur la recommandation des évêques, des pétitions furent adressées à la législature par les directeurs de certains colléges, notamment par feu M. Girouard, fondateur du collège de Saint-Hyacinthe, plus tard par feu M. Painchaud, fonda-

tour de celui de Sainte-Anne, et successivement

par d'autres demandant des allocations pécuniaires pour les aider dans les généreux efforts qu'ils faisaient pour l'éducation, et toutes ces demandes étaient bâsées sur le droit qu'avaient les catholiques d'obtenir la remise des biens des Jésuites toutes prétendaient obtenir un commencement de justice et faire faire au gouvernement un premier acte de restitution. Mais n'était-ce rien que cette déclaration formelle posée par l'évêque Hubert devant le comité protestant délibérant sur l'approprié ation de ces biens en 1789? Ne signalait-il pas des lors le droit des évêques quand il écrivait: "J " ne serais pas éloigné de prendre des maintenant " des mesures pour assurer le collège des jésuites " ainsi que leurs autres biens au peuple canadies " sous l'autorité de l'évêque de Québec. Mais "qui appartiendrait le gouvernement de ce colles" s'il était remis sur pied? D'abord au père Gla-" pion, jusqu'à sa mort, et ensuite à ceux qui se raient substitués par l'évêque."

Ce droit n'était-il pas reconnu, au moins indire

tement par M. Smith le président du dit comme

quand il disait dans son rapport: "Le très-réverend évêque de Québec n'était pas unique en suggérant qu'une partie des biens de l'ordre dissout des Jésuites pourrait servir à tel objet." N'estpas là assez de reclamations? Et parce que évêques ont toujours reclamé avec modération en des termes convenables à leur dignité, deivent ils être mis hors de cause parce que ces reclama tions ne datent pas précisement de 1833! évêques en disant dans leur mémoire, page 14 et que les biens des Jésuites doivent être employés à l'éducation, que c'est un point arrêté et que personne conteste, ne font qu'énoncer un fait dont le gour vernement impérial avait enfin reconnu la justice. au lieu de les employer en partie comme il aven fait auparavant à bâtir la cathédrale protestant de Québec et à payer au fils protestant du justissement Le 200 par an comme chapelain des Jésuites mais en avouant ce fait, perdent-ils le droit reclamer ces biens pour l'objet pour lequel avaient été originairement acquis ? Il nous sembles pour le que rien ne porte à tirer cette conclusion. Il bien probable, à la vérité, que si les évêques tholiques eussent fait de l'agitation, s'ils eusse fait présenter chaque année pétition sur pétition s'ils eussent fait appel à la population catholique ils auraient peut-être obtenu ce qu'ils reclament aujourd'hui : c'est un moyen qui réussit à d'autre mais qui ne convenait pas à leur position, et des on devrait leur savoir gré, au lieu de s'en serve contre eux. Ceci nous rappelle ce qu'un reverministre du Haut-Canada disait, il n'y a pas long tems, à un ecclésiastique catholique: Vous autre cotholiques disait il catholiques, disait-il, vous n'obtenez pas gran chose de la législature, savez-vous pourquoi ? c'el parce que vous ne criez pas assez fort, vous été trop pacifique et la législature le sait. Ou voit bien que les membre du Haut-Canada savent très-bien, cat ils s'acquittent à merveille du rôle qu'ils connaissent être très efficace. C'es pour cela que le King's Collége recvait jusqu'il 1844, malgré son immense dotation, £100 sterling chaque année, le Victoria Collège £500 sur les fonds publics, tandis que ceux du Bas-Canada ne cevaient que la modique allocation de £200 etquel ques uns d'eux moins, quoique les bien des Jésuit fussent là et que les revenus s'accumulassent, ou étaient censés s'accumuler. C'est encore peut celà que plus de 20 grammar shools du Haut-Ca nada recevaient aussi chaque année £100 chacune, tandisqu'il y en avait à poine 2 ou 3 sur le menui pied dans le Bas-Canada; voila ce que c'est que crier fort. Si le gouvernement voulait suivigille loi de la justice et de la leur de la leur de la leur de la justice et de la leur de la leur de la leur de la justice et de la leur de leur de la leur de la loi de la justice et de l'équité, il devrait mettre entièrement ces biens à l'épiscopat calle lique qui seul représente les ordres religieus peut en faire remplir les charges, quand ordres ne le peuvent plus ; aussi des que Pie eut rétabli l'ordre qu'avait supprimé Clément XIV. les gouvernemens d'Espagne, du Portugal, de Suisse s'empressèrent-ils de lui remettre les biequ'il possédait avant la suppression; d'aille Clément XIV en supprimant les Jésuites remeauressément l'administration de tous les biens cet ordre entre les mains des évêques locaus,

C'est encore par le mème sentiment de justi-et d'équité que le gouvernement français, quoique ait retenu les biens des jésuites, a cependant senti à faire remettre en 1815 aux communaureligieuses du Canada plus d'un million de françapartenant à ces communautés et qui se vaient être en France à l'époque de la cession pays aux anglais.

pays aux anglais. L'espace nous manque aujourd'hui pour entrer den plus longues dissertations sur cette important sujet, y reviendrons dans note prochain numéro. Nous mes bien aise d éclairer l'opinion publique sur tous les tails de cette difficulté et nous espérons que nos dépendent un grand effort pour conserver nos droits nature à aux et assurer à nos enfants les bienfaits sans nombre doivent résulter de la rostification à 122. doivent résulter de la restitution à l'Eglise Catholie des biens qui nous appartiennent incontestablement-

L'ARTICLE DU JEUNE DR. TACHÉ SUR COMTÉ DE RIMOUSKI.—LA LECTURE DE L'ES NOBABLE A. N. MORIN SUR L'EDUCATION LA GAZETTE DE MONTRÉAL.

Nous terminons aujourd'hui la publication mot sur le comté de Rimouski," cet intéressant vail d'un jeune Canadien, qui fait honnesser celui qui l'a fait, et à la patrie qui compte de enfants.

Dès le premier jour que cet article parut, dans le domaine de la publicité, il n'y eut qu'une voix le mi les hommes instruits pour donner à cette contrait de la publicité de la cette contrait de la le tribut de louanges et d'admiration qu'elle men sous tous les rapports. Tout ce que Montréal procéde de plus éclairé en fait de science, d'art et littérature, les membres de la législature, du cles du barreau et des autres professions libérales, en urout les associés des club littéraires, (nous par lons ici des canadiens-français seulement,) s'applaudirent de voir paraître l'article du journe de distingué au'il nous a fair connecte et des me et distingué qu'il nous a fait connaître, et des publes sentiments qu'il exprime. La presse fait caise a répété ce que tout le mondaire, et units caise a répété ce que tout le monde disait, et presse rellement la presse anglaise lui a donne un ment d'attention.

Quelques journaux se sont laissé emportes quelques lignes bien poétiques, tracées jeune cœur enthousiaste, au souvenir de la temperature de cette belle France, qui nous apparence aujourd'hui entourée d'une auréole de se personne supourd'hui entourée d'une auréole de se personne supour et brillante de tous les rayons qui s'échappent sons-nous, non pas le côté poétique, l'inspiration foyer des arts et de la civilization, ils ont moment, mais seulement le côté politique, l'inspirale le moment, mais seulement le côté politique, voilà lancés sur la race franco-canadienne, battant et d'estoc et de taille pour les institute britanniques contre des britanniques contre des gens méconients, bulents, intraitables, etc., etc. C'était biets, me dit ce brave Shakespeare : "mech anthème" nothing"; mais nous sommes habitués à ties devergondées de nos bons amis les janens

angle-saxons, qui, à propos de bottes, nous tombent dessus, et nous appellent des rébelles et des traffree, et mille autre chose de ce genre. Aussi toutes ces billevesées politiques au sujet du "mot sur kimouski" n'ont pas agité notre bile, et aumient passées sans un mot de notre part, si nous n'aviors tombé par hasard, il y a deux ou trois jours, sur un numéro de la Gazette de Montréal, en date du 11 du courant.

La Gazette de Montréal, il faut vous dire, a par fois des velléités littéraires, et c'est son appréciation littéraire de l'article du jeune Dr. Taché que nous allons vous communiquer. Le rédacteur de cette feuille a consacrée sa première colonne éditornale, ce qu'il appelle son leader, à critiquer l'ar-ticle en question. Il en voit dans un journal français une mention honorable et il dit:

Tempted by this high-flown eulogium we turnto the article referred to, and found it a rather ampling and schoolboy declamation on the toporaphy of the county of Rimouski, containing as Precise information, as little matured reflection second possibly be attenuated within the like number of words. "Of words," we say, in the plusal. For little else is "un mot sur le comté de limitaski," and this suite et fin of an unknown a-mandat length of mount of precedent reaches the modest length of four columns. It would indeed be highly desirable if French residents would turn their attention to developing the industrial and economical capabilities of their localities, but that we fear demands an amount of patient and indefatigable application not to be expected from them. A flash-in-the-pan de-bating society brochure, like Mr. Morin's lecture on education, seems the utmost limit of their fondest aspirations."

st-il possible d'égaler une telle outrecuidance ne telle ignorance, et enfin pour nous servir du not propre, une telle impertinence? Nous ne le chyons pas. Il est évident que le rédacteur de la Guette de Montréal n'a pas compris un seul mot de l'article en question, si toutefois il a pu le lire. Il a pent-être écrit les lignes ci-dessus, dans un moment les lignes ci-dessus de la lignes ci-dessus de lignes ci-dessus de la lignes ci-dess moment d'inspiration bachique ; nous nous arrêtons dette dernière supposition ; l'allusjou à la lecture de l'hamment de l' de l'honorable A. N. Morin et aux capacités intellectuelles thes French residents, est d'aussi mauvais sont que le reste de l'article de la Gazette, et tout sela nous prouve chaque jour de plus en plus ce nous avons découvert il y a bien longtemps, que l'ignorance des épiciers anglo-saxons qui nous etiourent, n'est égalée que par leur suffisance."

Nos lecteurs nous pardonneront, si nous sommes un peu sévère cette fois ; notre indignation est bien guime. L'idée de voir nos œuvres littéraires criqués par des Béotiens, de la force des messieurs plus hant nommés, qui le plus souvent ne connaisent de la langue française que son existence, nous mis de fort mauvaise humeur.

Après le tribut d'éloges qu'avait rencontré l'arlicle du jeune Dr. Taché, parmi l'élite des hommes instruits de notre société française, c'était une insailé bien grossière, bien méchante, de la part de la Greette d'insérer une pareille critique. Nous n'enreprendions pas une discussion avec la Gazette au gilet des capacités intellectuelles des anglais et les français dans cette Colonie et de la supériorité de l'une ou de l'autre race : nous pouvons cependant lui dire en passant, que tous les gens de letties d'origine anglaise en Canada n'ont jamais écrit que que chose qui vaille la peine d'être comparée à la lecture de M. Morin sur l'éducation ou à l'article de Rimonski.

de jeune Dr. Taché sur le comté de Rimouski. Nous nous sommes occupés depuis quelques an sees spécialement de l'étude de l'anglais ; nou-trons suivi avec attention, avec intérêt, les progrès de nous l'anglais en fait d'art denos compatriotes d'origine anglaise en fait d'art et de littératute ; nous avons assisté à leurs clubs littérature ; nous avons in leurs journaux et leurs Réfaires, nous avons in leurs journaux et leurs Revues publiés en cette province, et autant qu'il est en netre pouvoir de juger, nous ne voyons pas en netre pouvoir de juger, nous ne voyons par les puissent se gloriner de leur mérite littéraire. Les toutes les professions libérales, dans les scientans les arts, partout la supériorité intellectuelle. belle des canadiens-français a brillé d'un vil eclat. pare des canadiens-français a prince au. bien des noms justement célèbres, de brillantes rémarions, d'honorables exceptions, mais ces noms si rares qu'au lieu de faire la gloire de leurs su rares qu'au heu de taire la gione de la la la pariotes, ils font ressortir leur infériorité intelleur morale. La littérature anglaise en Catast un outrage, au génie des Shakespeare et le par la comble est un outrage, au gente ues simularismons de Byron, que nous admirons tous. Il semble quitant le sol de sa patrie, l'Anglais y laisse out ce qu'il avait de bon, ses inspirations, son eset son cœur.

NOUVELLES POLITIQUES.

LE D'occupation.—La lettre suivante du gé-Taylor est la dernière de celles qui ont été communiquées au Congrès, lundi dernier, avec le muniquées au Congrès, lunds dermer, avec le massage du Président, sur les relations des Etats-luis avec le Mexique. Elle contient les dernières avec le Mexique. Elle contient les dernières de l'armée de Rio-Grande.

Quartier-général de l'armée d'occupation, campau-près de Matamoras (Texas), 26 avril, 1844.

4 M. Padjudant-général de l'armée, Washington, (D. de C.)

vous informer que le général Arista est ve à Matamoras le 24 courant, et a pris le com-Matamoras le 24 courant, et a pris le constitue de la courant, et a pris le constitue de la courant, et a pris le constitue de la constitue de de jour, il m'a adressé une communication de la laconte les termes les plus polis, mais dans laconte la disait qu'il considérait les hostilités contende se put et la copie de la réponse aussitôt qu'elles seront prêtes. Je

rette d'avoir à vous informer qu'un détaent de dragons, que j'avais envoyé, le 24 cou-en reconnaissance, en haut et de ce côté de a reconnaissance, en haut et de ce côté de l'entere, a eu un engagement avec l'ennemi qui le la forces supérieures. Le combat ne dura peu de temps : seize hommes furent tués peu de temps : seize hommes furent tués le reste fut forcé de se rendre. Pas un d'un blessé que le commandant mexicain a rence main, de sorte que je ne puis donner avec nce les détails de l'engagement, ni dire ce ont devenus les officiers, sinon que le capi-lardee est sain et sauf et prisonnier. Les dardee est sain et sam et priconnectes officiers étaient le capitaine Thornton et les Mason et Cane. Le détachement était Posé de 63 hommes.

Les hostilités peuvent donc être considérées nostilités peuvent donc être consucivos par le commencies, et j'ai jugé nécessaire de re-letir aujouid'hui, du gouverneur du Texas, quatre de volontaires dont deux de cavalerie et d'infanterie. La réunion de ces troupes dede quatre régimens d'infasterie. Ces réquisitions fourmont environ 5,000 hommes.

qui seront nécessaires pour pousser la guerre avec vigueur, et la porter, comme cela doit être, dans le

pays ennemi. J'espère que le département approuvera ma conduite dans cette affaire, et donnera les ordres nécessaires pour pouvoir fournir à cette force additionnelle les provisions et les munitions dont elle aura besoin.

Si le Congrès passait une loi autorisant le Président à lever des volontaires dont le service ne pourrait expirer avant un an, ce serait d'une grande importance pour un service aussi éloigné.

Je suis, monsieur, avec respect, votre obéissant serviteur,

Z. TAYLOR. Brigadier-génl. des E.-Unis.

- Nous traduisons du George-Town Advocate, de mardi dernier, le paragraphe suivant:

" Nous apprenons verbalement qu'on a reçu hier, au département de la guerre, des lettres, d'une date de deux jours plus récente, et d'une nature plus satisfaisante, du camp du général Taylor. Le général avait reçu quelques renforts de Victoria (Texas), et il s'en rassemblait encore d'autres pour aller à son secours. Des hommes spéciaux ont pensé, d'après ces rapports, que le général Taylor avait alors des forces suffisantes pour rétablir les communications entre le camp de Matamoras et Point-Isabel, où les volontaires de Victoria, au nombre de deux cents, s'étaient réunis."-Franco-

L'acte par lequel les deux chambres ont déclaré que la guerre existait entre les Etats-Unis et le Mexique, par le fait de ce dernier, est devenu loi de l'Etat, et jamais mesure plus grave n'aura été prise avec plus de précipitation et de légèreté. A peine cet acte a-t-il été transmis à M. Polk par le congrès que le président l'a sanctionnné et l'a fait suivre de la proclamation suivante :

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Attendu que le congres des Etats-Unis. en vertu de l'autorité constitutionnelle dont il est revêtu, a déclaré par son acte en date de ce jour, que. par le fait de la république au Mexique, un état de guerre existe entre les deux gouvernemens : en conséquence, moi, James K. Poik, présidens des Etats-Unis d'Amérique, je proclame par la présente, à qui de droit, le susdit état de guerre. Et il est spécialement enjoint aux personnes qui rem-plissent des fonctions civiles ou militaires, sous l'autorité des Etats-Unis, de faire preuve de zèle et de vigilance en s'acquittant des devoirs qui se rattachent à leurs fonctions respectives. Et de plus, j'exhorte tous les bons citoyens des Etats-Unis, au nom de leur amour pour la patrie, de leur ressentiment des injustices qui les ont forcés à recourir à la dernière ressource des nations offensées, et de leur désir d'arriver aux moyens les plus propres, seus les auspices de la divine Providence, à abréger les calamités de Li guerre, à s'efforcer de maintenir l'ordre, la cencerde, l'autorité et l'efficacité des lois, en appuyant et fortifiant toutes les mesures qui peuvent être ad ptées par les auto-tités constitutionnelles pour arriver à un prompt arrangement et à une paix honorable. En foi de quoi, j'ai signé la présente et y ai sait apposet

e sceau des Etats-Unis. Fait en la ville de Washington, le treizième jour de mai en l'an de grâce mil huit cent quarante-six, et de l'Indépendance des Etats-Unis la scixante-dixième.

JAMES K. POLK.

Par le Président,

JAMES BUCHANAN, secrétaire. Nous ne savons pas si M. Polk a la tête quelque peu troublée par les sumées de l'ambition ou par son ardeur belliqueuse, mais tout ce qu'il a écrit, au sujet de cette guerre du Mexique, n'a point eu cette félicité d'expressi m et de pensée qui avait domé un si remarquable cachet de lucidisé et d'épargie à sa message inaugural. La proclamation of dessus et son direiter message en sont un preuse. M. Policieration control Parchevêque dont Gil-Blas était le secrétaire d'Ses la cultés s'étchidralentelles-? Ce qu'il y a de certain, c'est que ses homélies baissent à vue-d'eeil; mais nous croyons que c'est moins la faute de l'homme politique que du sujet qu'il traite. Une mauvaise cause est bien plus difficile à défendre

Quoiqu'il en soit, le gant est jeté; les Césars de Washington out franchi le Rubicon, et ils l'ont franchi avec une unanimité digne d'une meilleure cause. Rectifions, en passant, les chiffres du vote du sénat sur la déclaration de guerre ; ces chiffres ont été de 40 contre 2, et non pas de 50 contre 2, comme le télégraphe l'avait dit d'abord. Les deux opposans ont été MM. Thomas Clayton et Davis, appartenant au parti whig. MM. Cal-houn et Dayton, démocrates, et Berrien, whig, ont refu-sé de prendre part au scrutin. et MM. Crittenden et Upham ont accompagné leur vote affirmatif d'une pro-testation contre le titre et le préambule du bill. Le rôle joué par M. Calhoun dans cette discussion, est une noble et belle conséquence de celui qu'il a adopté dans la question de l'Oregon. Le sénateur de la Caroline du du Sud s'est montré le premier des hommes d'état de ce pays ; seul, il a compris l'importance de l'atteinte que le sonat allait porter de ses propres mains aux prérogatives si importantes et si élevées que la constitution lui a réservées. Ce corps a sanctionné une usurpation figrante de ses prérogatives, ou plutôt il les a abdiquées lui-même en se bornant à contresigner, comme un fait accompli, une guerre dont il était de son droit et de son devoir d'appréier mûrement, la vécessité et les conséquences. Calhoun a été le seul sénateur véritable qui se soit trouvé dans le sénat. En résistant aux entraînemens de la foule, il a peut-être compromis sa popularité, mais il a grandi de dix coudées dans l'estime de tous les hommes sages ; l'Europe le vengera de l'Amérique, et l'avenir le vengera du présent.

Hier, à 3 heures, P. M., Son Excellence, le Gouverneur-Général, s'est rendu en grande pompe à la salle du Conseil Législatif, pour denner la Sanction Royale à plusieurs Bills passés par les deux Cham-bres. Ces Bills sont au nombre de 37; voici le petit nombre qui concerne cette section de la Pro-

Le Bill pour amender les droit sur les Sucres et les Cuirs.

Bill pour imposer des droits sur les Distillateurs et sur les liqueurs spiritueuses qu'ils fabriquent. Bill pour augmenter le salaire du Surintendant des Cullers.

Bill pour incorporer "La Communauté des Filles de la Charité," de Saint-Hyacinthe. Bill pour assurer la présence des Témoins devant

les Magistrats en certains cas. Bill pour conserver certain Gibier dans le Comté

Bill pour amender l'Acte d'Encouragement de l'Agriculture dans le Bas-Canada, par l'établissement de Sociétés d'Agriculture.

Bill pour incorporer "Les Dames Religieuses de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur," à Mont-

ASSEMBLEE DES INSTITUTEURS.

Nous rappelons aux instituteurs de ce district que c'est vendredi prochain qu'a lieu leur assemblee dans les salles de l'Institut Canadien.-Leur présence est requise.

La livraison de mai de l'ALBUM LITTÉRAIRE et MU-SICAL de la REVUE CANADIENNE paroîtra lundi proElection Semestrielle des Officiers de l'Institut Canadien 14 mai, 1846.

Président .- A. Gérin-Lajoie, 1er. Vice-Président.—P. Blanchet. 2d. Vice-Président.—T. Lespérance. Secrétaire Archiviste.—P. Benoit. Ass. Secrétaire Arch .- I. C. Bousquet. Secrétaire Correspondant .- M. Lanctôt. Trésorier .- V. P. W. Dorion. Bibliothécaire.—C. Bazinet. Ass. Biblioth .- A. Gibault.

Membres ajoutés aux Officiers pour former le Comité de Régie, MM. G. Ouimet, MM. C. Papineau, " P. Guitté, " E. Lecours.

Importation du Haut-Canada au port de Montréal, par le canal ou par le St. Laurent depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 15

60,224 barrils.
1,492 do.
14,441 minots.
2,529 barrils.
45 do
111 do
27 boucauts.
422 quarts.
622 tinettes.
308 do.
523 barils.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Montréal, 15 mai, 1846. Il a plû à Son Excellence le gouverneur-général d'accorder nne licence à David B. Delisle, écuyer, pour pratiquer la medecine, la chirurgie et l'art obstétrique ; et aussi une licence à Chs. N. Simms, gentilhomme, pour pratiquer comme apothicaire, chimiste et droguiste, dans cette partie de la province du Canada ci-devant Bas-Canada.

PORT DE MONTEAL.

ARRIVÉS. Mai 1 .- Le Laurel, Hilder, Glasgow, J. R. Orr. -Lady Seaton, Duffill, Londres.

Sarah, Barclay, Liverpool, A. Shaw. Magnet, Morton, Liverpool, Molson et Spiers. -15.-St. Andrew, Wyllie, A. Shaw, car-

gaison générale. Pearl, Chalmers, Londres, Gillespie, Mofsat et Cie., cargaison général.

Milton, Ellis, Liverpool, A. Gilmour et Cie. -Amity, Allan, Liverpool, Ryan, Chapman et Cie. -17.-Douglas, Richards, Londres, Gillespie et

Cie., cargaison générale, 5 passagers. Souter Johnny, Price, Liverpool, Gillespie, Mossatt et Cie., cargaison générale, 2

Flora Kerr, McNider, Glasgow, A. Burns, cargaison générale, 2 passagers, de chamet 11 d'entrepont.

-Mary Allan, Wade, Liverpool, W. K. Baird, cargaison général.

Il est arrivé à Québec, du 13 au 15 inclusivement, 63 vaisseaux d'outre mer. Le nombre des arrivages le 15 se montait à 137; l'an dernier à la même date, il n'y avait que 56 vaisseaux d'entrés au port de Québec.

NAISSANCE A Ste. Scholastique, le 11 du courant, la Dame du Dr. M. Prevost a mis au monde une fille.

A Longueuil, le 14 du courant, par Messire A. Brais, prêtre, curé de St. Luc, M, Frs. Brais, marchand, de cette ville, à Dile, Héloise Fournier, fille ainée de M. Toussaint Fournier dit Préfontaine, de Longuenil.

A St. Sulpice, le 13 du courant, par Messire Moll, curé du licu, M. Augustin Racicot, marchand, de Sorel, à Dile. Marie Julie Cavoline, sixième fille de M, Amable Robillard.

A Québec, le 14, par le révd. M. Willongby, M. Raimbow, à Mary Ann, fille de M. John Phillips.

DECES

En cette ville, le 15 du courant, après une maladie de quelques heures, Virginie, enfant de P. Jodoin, Ecr., agée de 2 ans et 9 mois.

quesques neures, virginie, cnfant de P. Jodoin, Ecr., agée de 2 ans et 9 mois.

A Lachine, le 11, M. John Lieshman, agé de 30 ans.

A la Pointe aux Trembles, le 14, d'un coup d'apoplexie, Dame Marie Louise Archambault, veuve M. Jos. Bernard, agée de 63 ans. Elle était sœur de Chs. Archambault, Ecr., cx M. P. P., pour le Comté de Beaubarnais.

A Berthier, le 10, Dame Josephto Génériux, épouse de seu Pierre Beaugrand dit Champagne, agée de 58 ans, Ses éminentes vertus lui avoient mérité l'estime de tous ceux qui eurent l'avantage de la connaître.—Com.

A L'Assomption, le 17 du courant, à la demeure de Joseph Sanche, Ecr., où elle résidait depuis 20 ans Dlle. Clémence Charboneau, agée de 55 ans.

A Québec, le 16, des suites d'une chute, M. Léon Gingras, marchand. Il hisse pour déplorer sa perte une épouse Inconsolable et deux enfants en bas age.

ANNONCES.

ATELIER DE RELIEUR,

No. 15 Rue St. Vincent.

O. Beauchemin, vient d'ouvrir un Atelier de Relieur, dans les Bureaux de la RE-VUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent. Il se charge de toutes espèces de relieures, et il espère, que par la bonté et la perfection de ses ouvrages, il continuera de se rendre digne du patronage public.

Ses prix sont modérés. Montréal, 19 mai 1846.

LA BANQUE DU PEUPLE.

EUDI prochain, le 21 du courant, étant l'AS CENSION, Fête d'Obligation CENSION, Fête d'Obligation, il ne se fera aucune affaire à cette Institution.

B. H. LEMOINE,

Bureau de la Banque du Peuple, Rue St. François-Xavier, 19 mai.

DOCTEUR HORACE NELSON. No. 4, Rue des Sœurs-Grises, près de la Rue

de la Couronne.

19 mai 1846.

ATTENTION!!!

A VENTE de 28 LOTS, formant partie des Terrains connus sous le nom de "PRO-PRIETE DES HERITIERS PARTENAIS," situé au Pied-du-Courant Ste. Marie, près de la Nouvelle-Prison, qui aurait dû avoir lieu le 12 du courant, a été REMISE, en conséquence du mauvais tems, au 27, MAI courant, sur les lieux, à MI-DI précis.

Plusieurs LOTS sont très propices pour des Boucheries ou des Tanneries. J. A. LABADIE.

MAGASIN

PROVISIONS, EPICERIES, VINS, LIQUEURS &c. &c. &c.

EN GROS ET EN DETAIL

T ES Soussignés prennnent la liberté d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils unt transporté leur MAGASIN D'ÉPICE-RIE, sur la Rue St. Charles, voisin de l'HO-TEL DUBOIS, Marché-Neuf, et, ils saisissent cette occasion pour informer plus particulièrement les marchands de la campagne qu'ils auront constamment en mains un assortiment général de Vaisselle en panier. Lards, Fleurs, Jambons, en gros et en détail, au goût des personnes qui voudront bien les honorer de leur patronage. Tous ordres seront exécutés sous le plus court délais et à des prix modérés.

Montréal, 14 mai.

AVIS AUX PECHEURS.

RIVET & BÉRIAU.

Récemment reçu et d vendre par le Soussigné:

9500 LIVRES FIL A FILETS, de deux trois brins, en livre et en demi livres.

FIL A VOILE d'une qualité supérieure.

FRANCIS MULLINS. Montréal, 19 mai 1846.

II. J. J. PHELAN. AVOCAT.

NNONCE respectueusement qu'il a ouvert son Etude rue St. Louis, No. 17, dans une de ces maisons si connues sous le nom de MAI-SONS-CHEVALLIER ou des SEPT-GALLE-RIES, où il sera toujours trouvé prêt à se charger des causes et affaires de ses clients, et se tlatte que par son attention et son assiduité il saura menter leur contiance.

Montréal 18 mai 1846.

ANATOMIE PHYSIOLOGIE.

SESSION DE L'ÉTÉ.

ORACE NELSON, M. D., Professeur à l'Ecole de Médecine et Chirurgie, 'commencera le ler JUIN, un Cour privé de LECTURE's sur l'Anatomie et sur la Phisiologie Experimentale, à un nombre limité d'Elèves en Médecine.

Préparations, Livres de Planches et de Texte, fournis aux Elèves sans charge.

Office et Chambre de Lecture, No. 4, rue des Sœurs-

HOTEL DE L'OTTAWA. RUE McGILL,

(Ci-devant tenu par M. Hall.)

T E Soussigné, qui tenait dernièrement l'Hû-TEL DES CASCADES, B. C., avertit respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a loué l'Etablessement ci-dessus, très-bien connu, et il espère que par la longue expérience qu'il a acquise en ce genre l'affaires, il donnera une entière satisfaction à ceux qui voudront bien l'encourager.

Sa Table sera toujours amplement fournie des meilleurs Mets, et ses Vins et ses Liquers seront de la meilleur qualité. Ses domestiques seront attentifs et polis.

Des Voitures seront toujours prêtes à transporter les voyageurs qui veulent déharquer chezlui ou qui s'embarquent dans les Steamboats.

F. P. LAVIGNE.

Montréal, 14 mai.

A M. JOHN LAMERE.

NOUS les Soussignés, acceptons le defi que vous faites à tous CHE-VAUX TROTTEURS du Bas-Cana-VAUX TROTTEURS du Bas-Cana-la. Nous vous attendons à l'hôtel de M. Joseph Rousselle, rue Notre-Dame, No. 201 pour fixer le tems et autres formalités, et pour déposer la somme indiquée par votre défi.

SAMUEL PRICE. FERDINAND LEROUX.

Jos. Rousselle, Témoins. Louis Roy, Montréal, 19 mai.

20 avril.

MAGASIN DE MARINE,

A VENDRE, PAR LE SOUSSIGNE;

A NCRES, Chaînes, Cables, Goudron de Charhen, Culvre Rouge, Brai, Résine, Toile à Voile, Etrièse à Calfêter, Huile, Peintures, Suif, Carvelle, Poulies, Fiselle, Compas, Pavillons de Goëlettes et de Steamboats, et autres articles pour la Marine. FRANCIS MULLINS,

Quai des Steamboats.

PORCELAINE.

FAIENCE, CRISTAL, GRES. EN GROS ET EN DETAIL.

E Soussigné prie ses amis et le public en général, A d'agréer ses remerciements pour l'encouragement li-béral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui con-

tinueront leur patronages. Son Fond de Magasin est maintenant complet avec les différentes descriptions de Marchandises sus-mentionnées, et il appelle particulièrement l'attention sur la grande variété d'articles de

KAOLIN IRON STONE. Tables, dorées et unies, Services pour le Dessert le Thé, le Déjauner et pour Chambres à Coucher; Lampe, de Lecture, de Palmer, Lampes Couvertes avec Cheminées; Coupes pour manger le Flan, Verres à Gelée-Moules à Rlanc-Manger, Services pour Thé et Café, de Métal Anglais; Couteaux et Fourchettes pour le Diner et le Déjeuner, montés en Ivoire, Cuillères à Soupe et à Thé, Cabarets à Thé, Thermomètres, etc., etc.

L'assortiment en Gros est complet, et il se trouve avec un assortiment très étendu de Marchandises communes convenables pour le commerce de la ville et de la campagne, lesquelles peuvent être vendues par ballots ou par lots d'une douzaine.

Pour être vendus à Bas Prix.

ROBERT ANDERSON,

171, rue St. Paul,
Prèsque vis-à-vis la Maison de Douane,
Montréal, 27 fév. 1846.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

D'HORLOGERIE, DE BIJOUTERIE ET D'ARTICLES DE FANTAISIE,

TENU PAR

II. L. P. BOIVIII.

BIJOUTIER, No. 80, RUE ST. PAUL,

en face du marche'. POIVIN offre en vente, un assortiment éten-du de Bijouterie, d'Horlogerie, etc. qu'il recommande à l'inspection des Dames et Messieurs de le

ville et de la campagne. Il comprend: Montres de Dames fet essieurs, en Or, et en Argent, du goût le plus nouveau et de première

Chaînes en or françaises et anglaises. Tabatières d'argent, de dames et messieurs. Pendant d'oreilles.

Epingles, épinglettes de corail et ornaline, etc. etc.
Pendules de porcelaine avec vases à fleurs complets, formant la plus élégante garniture de corniche.

Lunettes en or, argent et acier à verres concaves, convexes, et colorées; aussi toute espèce de verres de lu-Une jolie collection, pour les amaieurs de Cannes, Cravaches, Fouets, menté en argent et en ivoire; ainsi qu'un assortiment de cueillères, et de fourchettes en ar-gent, qui sont aussi confectionnées à ordres selon les

M. B. se charge de réparations de pendules et de mon-tres simple et compliquées, françaises et anglaises, ainsi que de toute espèce de bijoux, qui seront exécutées avec

oin et promptitude. Montréal, 6 Janvier, 1846.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

MONTREAL, 25 mars 1846. VIS est par le présent donné qu'en conformité à l'Ac-A VIS est par le présent donne qu'en companie du Chemin de te d'incorporation de la Compagnie du Chemin de te d'incorporation de la Compagnie du Chemin de la Compagnie de la Co Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, qui exige, "que dans le cours d'un mois après qu'une moitié du capital dont je prélèvement a été autorisé, aura été souscrit," le Comité appellera un assemblée des propriétaires pour faire l'élection des Directeurs et passer des règles et re-

glements et autres affaires de la Corporation,—
UNE ASSEMBLEE GENERALE des PROPRIE-TAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE est par le présent appelée et aura lieu à l'HOTEL RASCO, dans la Cité de Montréal, MERCBEDI, le QUINIZIEME jour d'AVRIL prochain, à MIDI précis, afin de mett e l'Acte d'Incorporation à effet par l'élection de TREIZE personnes étant propriétaires de pas moins de VINGT PARTS dans la dite entreprise pour être DI-RECTEURS de la dite COMPAGNIE, et pour faire les Rogles et Règlements et Statuts qui seront jugés conve-

nables par les dits propriétaires. Par ordre du Comité. THOMAS STEERS, N. B .- On peut se procurer des listes imprimées des actionuaires érigibles comme Directeurs, en au Bureau de la Compagnie, No 8, Petite rue St.

edaplads forhodadils **DE LONDRES**

E Soussigné vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Seaton, VINGT CAISSES DE CHAPEAUX DE CASTOR, ET DE SOIE, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus ré-centes et dans le dernier goût.

Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assoriment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire.

ANDREW HAYES.

TAPIS A L'HUILE.

A VENDRE, au Magasin de M. A. LA-FLAMME, rue Craig, No 166, Marché à Foin, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grandeurs assortis, pour chambre, passage et escalier, ainsi que pour tables, piano, etc., et autres Toiles, et Soies Cirés pour différens usages; Toile, pour Chapeaux, Capots et Manteaux, etc.—15 mai.

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES SOUSSIGNES vienn int de recevoir leur ma-PEAUX A LA DEBNIERE MODE DE PARIS.

E. R. FABRE & Cie.

Librairie Canadienne, Rus St. Vincent, I mai,

MARCHANDISES NOUVELLES

J. L. BEAUDRY & CIE.

No. 80, RUE NOTRE-DAME.

J. L. BEAUDRY & COMPAGNIE, veissenux Great-Britain, Rory O'Moore, BRITANNIA et ERROMANGA, un assortiment splendide et très étendu de marchandises de fonds et de goût, et ils en attendent encore tous les jours par le Pearl, Lady Seaton, Vivid, et autres vaisseaux venant de Glasgow et de Liverpool.

Montréal, 12 mai 1846.

NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE

DE MONTEPAL.

IN IE SOUSIGNÉ ANDORCE QUE SA NOUVELLE CARTE LA TOPOGRAPHIQUE de la CITE DE MONT-REAL, tracée par M. CANE, vient d'être publiée. Cet ouvrage, pour lequel on a rien épargné, contient une description exacté de la Cité telle qu'elle est finitenant, comprenant toutes les nouvelles rues, et tous les Emplacements avec leurs divisions, de manière qu'on peut s'en servir pour désigner une propriété en cas de rento ou autrement. Le Plan a été fait d'apres l'arpentage actuel, de manière que cette publication ne peut être que cret publication ne peut être que cret sur avantageuse à la prospérité de la Cité.

Cette Carte peut être vue un Magasin du Soussigné où on peut s'en procurer.

on peut s'en procurer.
ROBERT W. S. MACKEY,
A mai. No 115 rue Notre-Dame.

C. GAREAU,

MARCHAND-TAILLEUR,

No. 17, Rue St. Gabriel,

MONTREAL.

E SOUSSIGNE a l'honneur d'annoncer a ses amis et au public de cette ville, en général, qu'il vient de s'établir au No. 17, Rez St. Gybriel. Il espère par son assiduité, sa ponetualité et le fini de son ouvrage mériter une part du patronage public. E SOUSSIGNE a l'honneur d'annoncer à ses

Il aura constamment en mains un assortiment complet de Draps, Casimeers, Tweeds, etc., etc., ---AUSSI.-

Un assortiment choisi de SATINS, SOIES et autres Etoffes pour Vestes ; le choix de ces Étoffes, est du dernier goût, et exprés pour les dernières pour les dernières

N. B.—Les personnes fournissant leurs effets, seront servis avec exactitude et à des prix raison-

M. C. G., recovra chaque mois les MODES de Paris et de Now-York. C. GAREAU.

Montréal, 8 mai, 1846.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROBEAND.

No. 24, Rue St. Vincent,

Vis-d-vis la Maison qu'il occupait ei-devant au No. 19, de la même Rue, MONTREAL.

LE SOUSSIGNE informe Messieurs les LE SOUSSIGNE informe Messienrs les Curés, Marchands et Instituteurs de la campagne, qu'il vient d'établir une Librairie et une Boutique de Relieure etc., sous le nem de LIBRAIRIE CATHOLIQUE au No. 24 Rue St. Vincent de cette ville, qu'il aura à vendre tous les anticles appartenant à sa ligno de commerce à aussi bas prix que qui que ce soit. Il apporten dans la confection de ses ouvrages tous les soms possibles, afin qu'ils no soient pas surpassé en qualité par ceux offerts par aucun autre établissement de ce genre. Son fond de Librairie sern parlaitement assorti et comprendra tous les livres en usage dans les Ecoles comprendra tous les livres en usage dans les Écoles de ce pays, et aussi différent. Livres de piété ainsi que Papiers, Plumes et Encre etc. etc.

N. B. Ma. J. B. Rolland se chargem de faire exécuter toutes sortes d'impressions, telles que Livros, Pamphlets, Lettres, Circulaires, Cates d'Affaires et d'Adresses et de Visites, Atliches etc. d des prix très modérés. J. B. ROLLAND.

Montréal, No. 24 Rue St. Vincent.—mai 1846.

A LOUER

Un Magasin et Logement, Possession donnée Immédiatement.

ANS cette belle Maison en Pierre de Taille de Trois Etages ci-devant occupé par James Connelle, Sar, No, 130 Rue Notre Dame. La position de cette maison est la plus désirable de le rille déant sur le côté Sud et dans la partie la plus fréquentée.

S'adresser à BEAUDRY & FRERE.

1 mai, 1846.

BUREAU DE LA COMPAGNIE

L'ASSURANCE PUTUELLE, CONTRE LE FEU,

บบ

COMTE DE MONTREAL.

VIS est par le présent donné, que M. G. N. GOSSELIN est autorisé à collecter ce qui est dà à cette institution.
P. L. LE TOURNEUN,

Mlonéatr, mai 4 1816.

LIGNE DU PEUPLE

CHAICHAMPLALM,

TRAJET DANS LA JOURNÉE. Le splendide et nouvauu Steamer,

FRANCIS SALTUS,

CAPT. HENRY J. TISDALE,

TAVIGUERA, derant la Saison, pendant la journée, laisonnt NT. JEAN, LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à CINQ heures A. M., et WHITE-HILL, MARDI, JEUDI et SAMEDI, aussi à CINQ heures A. houres A. M.

houres A. M.

En splendide Paqueboat

Part de Whitzhall à Paritée du Steamboat pour transporter les passagers au Bourg où les Chars serent prêts afin d'arriver à temps pour le Steamboat du matin, pour New-York et pour le Great Western Railroad, à temps pour prendre les Chars de Beston.

Pour le Fret et le passage s'adresser au Capitaine à hord.

C. HIBBARD.



LE NOUVEAU STEAMBOAT EN FER

RICHELIEU.

CAPT. J. F. SINCENNES, A COMMENCÉ,

LUIDI, 97 AVBIL, Ses voyeges réguliers entre

Montreal et Chambly.

HEURES DE DEPART:

DE MONTREAL, DE CHAMBLY, Les Lundis et Jeudis Mardis et l'endredis A 4 heures P. M. A 6 beures A. M.

TOUCHANT A TOUCHANT A TOUCHANT A

No. Mathias, à 6 ft. A. M.

Beleidi, à 7 ° ° ° °

St. Charles, à 8 ° ° °

St. Denis, à 9 ° ° °

St. Denis, à 9 ° ° °

St. Denis, à 10 ° °

St. Denis, a 11 ° °

St. Denis, a 1 ° °

St. Charles, a 6 ° °

Blebeil, a 84 ° °

F. MOUNT, à St. Charles, †

AGENTS.

27 avril 1846.

CEEDIIN DE FER

CHAMPLAIN ET LE ST. LAURENT.

國際政権的可

UNDI prochain, le VINGTIFME jour d'AVRIL, les ARRANGEMENTS GENERAUX seront tels

PRINCE ALBERT.

DE MONTREAL. DE LAPRAIRIE. 6 heures A. M. 104 do. A. M. 2 do. P. M. 9 heures A. M. 12 do. P. M. 4 do. P. M. LES CHARS DU CHEMIN DE FER. DE ST. JEAN. DE LAPRAIRIE. 9 heures A. M. 121 do. P. M. 10 heures A. M. 5 do. P. M.

LES DIMANCHES.

Prince Albert. DE MONTREAL 3 heures P. M.

Les Chars. DE ST. JEAN. 8 heures A. M., ou à l'arrivée des Steambouts du Lac Champlain.

FEFARE DO PASSAGES

Première Classe de Passagers 5s., dite, peur aller et revenir le même jour, 5s. (pourvu qu'ils, fassent connaître leurs intentions en premant leurs entres). Seconde Classe, 2s. 6d.; dite, peur aller et revenir le même jour, 3s. 9d. (pourvu qu'ils fassent aussi connaître leurs intentions en premant leurs cartes). La firet doit être payé à la livraison. Toute Information concernant le fret ou le passage de Montreal doit être fait a bord du Prince Albert. Bureau du Chemin de Fer, 2. Montréal, 5 Mai, 1846.

Brique de St. Ours.

ES Soussignés propriétaires d'une briqueterie con-

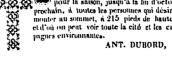
Juin prechain.

Plusiers 100,000 briques de la meilleure qualité, qu'ils liveront solt à Montréal, aux Trols-Rivières ou à Quebec.

JOS. MORIN ET FILS. St. Ours.

Montréal, 28 Avril 1846.

Montroal sont actuellement ouvertes
Montroal sont actuellement ouvertes
pour la saison, jusqu'à la fin d'octobre
prochain, à toutes les personnes qui désirent
monter au sommet, à 215 pieds de hauteur,
et d'où on peut voir toute la cité et les campagnes environnantes.



AUX INSTITUTEURS.

ES Membres de L'Association des Institu-trons du District de Montréal s'assemble-rent à Montréal, dans la salle de l'Institut Cana-dien, VENDREDI 22 du présent.

Secrétaire Correspondant. St. Marc, ce 4 Mai, 1846.

LE FRANCO-AHERICAIN.

Journal François démocratique.

DARAISSANT les LUNDI, MERCREDI et VEN-DREDI de chaque semaise. PRIX de l'Abonne-

ment:

Pour un an, - - - £1 10 0

Pour six mois, - - £0 15 0

Pour trois mois, - - £0 7 6

Le FRANCO-AMERICAIN a commencé le cours de sa publication le 6 avril.

Des arrangements pris en France, avec les écrivains les alus en puron le matterent à même de donner, avant leur de service de manuer, avant leur

plus en remom, le mettront à même de donner, avant leur apparition à Paris, les œuvres les plus remarquables de la Littérature moderne.

Office provisoire à New-York, jusqu'au 1er. mai, 41 Ann Street. On s'abonne à Montréal, aux bureaux de la Rerue

EN VENTE.

Canadienne.

A LA LIBRAIRIE DES SUSSIGNÉS, FR AOIS OR AVELL

Très jolie Edition élégamment Relié. Rue St. Vincent, No 3,-7 avril.

CHAUSSURES FRANCAISES.

ES Soussignés ont encore en main, de lour impor-dant de l'an dernier, un assortiment assez considé-rable de BRODEQUINS ET SOULIERS pour Dames BOTTES. SOULIERS, etc., pour Messieurs, et ils attendent pur les preniers arrivages du Printemps, un nouvel assortiment très varié.

E. R FABRE & Cic. Rue St. Vincent, No 3.

O. BEAUCHEMIN, Relicur, informe sea general, qu'il a transporté son Atolier dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 16 Rue St. Vincent.-mai,

C. E. BELLE, Notaire Public, à établi son

VITAL DESROCHERS, a finblit sa No. 79, Ruo St. Constant, faubourg St. Laurent, SON ATELIER an No. 112, rue Notre-Bame, pres de l'Eglise Particisale,—man 1846.

MARCHANDISES NOUVELLES. PREMIERE IMPORTATION CE PRINTEMPS. y, v, vironi

MNFORME respectueusement les Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir (par la voie de New-York.) un assortiment des plus splendides et des plus nouveaux PATRONS DE CHALES D'ETE', de Monsseline de Laine Français, Bauèges, etc., etc., RUBANS DE SATIN et autres, pour gamir les chapeaux; GANTS, de Paris, de la meilleure qualité; FLEURS ARTIFICIELLES de différentes vaniétés, Lacet, Frange, Boutons en soie et en acier, etc., etc.

Son assortiment de CHALES légers de Paisey est très complet, il a aussi de la Batiste imprimée

est très complet, il a aussi de la Batiste imprimée

est fres compaes, a a sale de Hoyle. Partie Ouest de la rue Notre-Dame, No. 203. Montréal, 24 avril, 1847.

A VENDRE.

VOLUMES de la "Gazette de Québec publiés par autorité," demi relière et bien conservés, do-puis Novembre 1826 jusqu'à Novembre 1845. S'adresser à E. R. FABRE & C.E. Rue St. Vincent.

A VENDRE.

L'ART EPISTOLAIRE, pamphlet de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays l' par un Camdien, Suivi d'exemples
de lettres d'Affaires de Condoléance d'Introduction, de
recommandation, &c. &c.
Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en
using dans les écoles élémentaires. L'Auteur ayant cu
soin de retrancher toute lettre d'amour &cs
On le trouve en vente aux librairies de MM. Fabre et
cie, rue St. Vincent.

" C. P. Leprobon, rue Notre-Dame.

"C. P. Leprobon, rue Notre-Dame.
"Rolland et Thompson, rue St. Vincent.
"Chepelean et Lamothe; rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amble Burcau de l'Aurore.

F. CING-MARS.

".FOURNIER, ENCANTEUR,

Ab. 40, Grande Rue Saint-Jacques.

E Soussignó prévient le public de cette ville, qu'il 4 vient d'ouvrir des Salles d'Encan, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il fera régulièrement les MARDI et VENDREDI, des ventes de MEUBLES de MENAGES, etc.. il se chargera de vendre à commission toutes espèce d'effets et d'articles de méuage, soit chez lui ou au do micile des individus.

micile des individus. P. FOURNIER.

Montréal, 10 avril 1846.

MEDICAL MALL.

Rue Notre-Dame.

E. Soussigné offre à vendre, 4000 tb. de Graines de Troffe, du Nord, de la meilleure qualité. 1500 lb. de Graines de Trôfie de Rawdon.

100 minots de Graine de Mil sassée, d'une qualité
supérieure.

—AUSSI,—
Un assortiment de GRAINES NOUVELLES de A. URQUHART.

BAINS

LA CITÉ ET DE LA CORPORATION.

Rue des Commissaires.

CES RAINS sont maintenant ouverts au public pour D la Saison.

BAINS Chauds, Froids, à Douche (pluie) et à Vapeur,

A TRENTE SOUS chaque. Montréal, 21 avril, 1816.



Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 18 Décembre 1845.

VIS.—Pour être vendu, par Encan Publie, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRI-EME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de Vanant-milit.

La propriété counue sous le nom de Forges de St. Maurice, située sur la Rivière St. Maurice, District de

La propriété counue sous le nom de Forges de St. Maurice, district de Trois Rivières, Bas-Cauda, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisons, magasins, remisse, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoirnant (n'excédant pas trois cent cinquante seres), qu'ill' peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droît de preudre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore conédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droît cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, conédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont allonés au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTO-BIEE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vonte, le reste sera payé en trois versemens égaux, annucis, avec intérêts. Les lettres patentes sevent émannées, lorsque le payement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vûs à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU,

The Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-mouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laque lle ils sont publies, une fois par quiure jours, jusqu'un jour de la vente. Le Chronicle & Gazette. et le Toronto Herald, sont aussi

priés de l'insérer. Montréal, 5 Janvier 1846.

CHAMPAGNE

VENDRE, de CHAMPAGNE, de la célèbre, Maison de MAX, SUTAINE & Cie., de Rheims,

Vins et de

ED. PAYNE, Agent pour le Canada. 184, Rue Notre-Dame.

-AUSSI.Un assortiment général de vins et de liqueurs

dans leur état naturel. Montreal, 12 Mars, 1846.

GOULET,

MARCHAND TAILLEUR. (RECEMMENT ARRIVE' DE NEW-YORK.)

Phonneur de prévenir sesamis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une HOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-àvis JOS. BELLE, Eer. Notaire, où il aura constanment en main un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Vestes, etc., etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servis qui si elles le prensient à son Magasin.

M. GOULET, avant pratiqué dans les meilleurs établissements des États-Usis, et ayant pris des arrangemens pour se procurer les nouvelles Compes et Modes des pays étrangers, n'en cédera à personne pour l'élégance des ouvrages qu'on vondra bien lui confier. Il fuit anssi toutes sortes d'Habits Militaires.

Montréal, 30 janvier, 1846.

A VENDRE

A CE BUREAU, LES SEPT LIVRAISONS DE LA

Revue de Legislation et de Jurisprudence,

Prix un ECU chaque Livraison.

A LOUER

E haut de cette Maison avantageusement située dans la rue St. Gabriel au No. 31, Vis avis l'Hôtel du Canada, cette partie de maison peut convenir à une famille, ou à des hommes de profession pour Bureaux. S'adresser au propriétaire.

LEWIS T. DRUMMOND

Rue Craig

Montréal, 6 Février, 1846. LES BAINS DE MONTRÉAL,

No. 20, rue Craig, SONT MAINTENANT OUVERTS TOUS LES JOURS,

Depuis 5 heures A. M. à 10 P. M. GEO. GARTH. Montréal, 24 avril, 1846.

EN VENTE

A la Librairie des Soussignes,

L'HISTOIRE DE NEW-YORK, Sons les Hollandais, par le Dr. E. B. O'Callaghan. E. R. FABRE, & Cie.

27 fev.

Rue St. Vincent.

PROPESSEUR DE LAPBUE FRANCAISE.

N a besoin à l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'en soit muni de certificat, etc. S'adresser à

JAMES BELDEN, PRue Ste. Catherine, entre les rues St. Urbain et DeBleury. Montréal, 16 avril, 1846.

A LOUER.

UNE MAISON bien logeable située rue St.
Joseph, No. 17, au Faubourg St. Joseph
arec une grande cour, écurie &c. ci-devant occupée
par le Dr. CHARLEBOIS. Pour les conditions s'adresser à André Ouimet, Ecr. Avocat,-23 avril.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir ces jous derniers, l'atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en daguerreotype, au 142, Rue Notre-Dame C. jeune monsieur est né aux environs de Montréal, et s'est déjà arquis une belle réputation parmi nous, e mas peintre en daguerrotype. Ses portraits sont d'une fidéliné et d'une perfection admirable, il est impossible de fine mieux. Il sait leur donner les couleurs de la vie ; tous posez une minute, et vos traits sont reproduits, aux este amination du telur qui sjoute une double valeur à une physionomie quelcenque. Neus recemmandons au public ce talent national et du pays, qui rivalise déja avec tant de succes, avec les meilleurs artistes que nous avons en ce genre de l'étranger.

ATTENTION!

E SOUSSIGNE informe ses ania et le public qu'il dest prôt à recevoir des commandes pour achat d'EPICERIES, VINS, PROVISIONS, MARCHANDISES SECHES &c. &c.

R. DESRIVIERES,

No. 81 Front St.
N. B. UN Crédit libéral sera accordé pour toute N. B. UN Grean moccommande excedent L'25,
New-York 15 Mars 1846.

IN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années der le Commerce d'Epiceries et voulant étendre ses afaices, désire prendre nu associé qui aurait des empitaux et serait capable de gérer un Commerce d'impertalies qu'on se prepose d'établir dans cette ville au 1er Mai prachain.

S'addresser par lettre a Box 1038 Post-Officz,

N aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magazin (en gros) d'Epiceries, d'un jeute homme connaissant les langues Angluise et Française, et la tenure des livres par entrée double. S'addresser par lettre affranchés, comme suit Bos 1033 Post-Office, New-York.

Montréal, 13 Mars, 1846.

Agence a New-York.

J. C. BOBILLARD,

No. 5. Nassau Street. N présence de l'entrainement si progressif qu'éproute tous les jours le commerce du Canadas, vers les Etats-Unis, le soussigné a eru inportant de comaitre les NOMBRUSES MANUACTURES, qui, à New-York et dans ses Environs, rindisents é orgriquement avec l'Estrope.—Il fera donc exécuter d'après les goûts roules, tous les objets dont on lui confiera les commandes, te

Mécanismes a Patentes, Inventions nauvelles, d'art ou d'agriculture, Perfectionnement de constructions, Plan d'architecture publique et privée, Ornements de Salons, Bijouteries et argenteries, Mantres et Pendules, Articles de modes, Livres de littérature et de Médécine " pu-bliés aux Etats-Unis."

N. B. Pour ornements et objets d'Eglises, s'adresser i l'Hôpital-General, (Sœurs Grise). J. C. ROBILLARD.

ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

Instruments de Chirurgie. Et objets de tous genres. AUSSI:-Marchandises diverses comme ci-devant.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous pu-lions une Revue mensuelle : l'ALBUM LITTERAIRE blions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTERAIRS
ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire,
etc.—et au moins quatre pages de musique par mois.
Comme on pout le voir par nos conditions
d'Abonnement, en tête de la feuille, on fait une

grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour DIX CHELINS sculement, à peu près cinq cents grandes pages de littérature, etc., et cinquante pages de Mu-sique par an. La musique scule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux pablications.

Nos conditions de souscription sont : pour levilles, de payer l'abonnement A PREMIÈRE DE-MANDE, et pour la campagne invariablement

Toutes lettres, communications, etc., doirent âtre adre-sées, (affranchies) aux Burcaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve,

STANISLAS DRAPEAU,

Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENEE.